

Conseil municipal

16 Octobre 2017

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Benoît VIGNES, Olivier BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Laurence SEGUY, Olivier MOUSTACAS, Olivier GONZALES, Stéphanie LE VOGUER, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Georges LEFEBURE, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*) ;

Procurations :

M. LEFEBURE	à	M. BOUMENDIL
Mme OJEDA-COLLET	à	M. BRILLANT
M. MICHEL	à	Mme FERNEZ

Secrétaire de séance : M. Olivier MOUSTACAS (*Conseiller municipal*)

Ordre du jour

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017	3
III. ORGANISATION MUNICIPALE	3
1. Installation de deux conseillers municipaux : M. Olivier Gonzales et Mme Stéphanie Le Voguer.....	3
2. Représentation du conseil municipal au sein de divers organismes et commissions	5
IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	9
1. Débat d'orientations budgétaires	9
2. Admission en non-valeur.....	34
3. Opposition de la prescription au titre des retenues de garantie	34
4. Modification des durées d'amortissement du budget d'assainissement	35
5. Convention de versement d'une subvention pour surcharge foncière à I3F dans le cadre de l'opération Maurice de Hirsch	36
6. Adhésion à la procédure de mise en concurrence du contrat de groupe d'assurance statutaire avec le CIG....	38
7. Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade et promotion interne 2017	40
V. VIE SOCIALE ET FAMILLE	41
1. Tarifs et organisation des classes de découverte des écoles publiques pour l'année 2018	41
VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	43
1. Convention pour le versement d'une offre de concours par l'Ecole Internationale Bilingue (EIB).....	43
2. Création du centre d'accueil élémentaire Morel de Vindé : autorisation donnée à Monsieur le maire de signer la demande de permis de construire et de solliciter une aide financière auprès de la CAFY	45
VII.DECISIONS MUNICIPALES	48
VIII.INFORMATIONS DIVERSES.....	50

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, procuration à Monsieur BOUMENDIL. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, procuration à Monsieur BRILLANT. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, présente. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALES, présent. Madame LE VOGUER, présente. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente, et Monsieur MICHEL, procuration à Madame FERNEZ.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Nous allons commencer par l'élection du ou de la secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un ou une candidat.e ? Olivier Moustacas. Il n'y a pas de votes contre, pas d'abstentions non plus, Il est donc secrétaire de séance. Nous allons faire l'appel.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

III. ORGANISATION MUNICIPALE**1. Installation de deux conseillers municipaux : M. Olivier Gonzales et Mme Stéphanie Le Voguer****Monsieur le Maire**

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux conseillers municipaux. Il y a un formalisme à respecter, je vais d'abord vous dire que Fabrice Vieille, qui était conseiller municipal élu en 2014, m'avait adressé un courrier de démission en raison de sa vie professionnelle, puisqu'il a été muté en Belgique. J'ai donc pris acte de ce courrier daté du 25 septembre 2017, j'en ai informé le préfet, et conformément à l'article 21.21.4 du CGCT, cette démission est donc acceptée, et suite à la vacance du siège, le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « La Celle Saint-Cloud2020 » a été appelé à le remplacer.

Le suivant de la liste était Maëva Possimato, mais Maëva n'habite plus La Celle-Saint-Cloud. C'est la raison pour laquelle elle m'a dit, à son grand regret, qu'elle ne pouvait pas donner suite à cette proposition d'entrer dans le conseil. Elle a donc adressé un courrier de refus de son mandat de

conseillère municipale, ce qui est bien naturel car il n'aurait pas été conforme au Code des collectivités locales de l'installer dans ce conseil municipal. J'en ai également pris acte, j'ai informé le préfet de cette vacance, et le candidat venant immédiatement après elle a été appelé à la remplacer, il s'agit en l'occurrence d'Olivier Gonzales.

Olivier Gonzales a accepté ce siège, il va donc être procédé à son installation au sein de cette assemblée. Bien entendu, je vous propose de voter à main levée, mais il faut que tout le monde soit d'accord sur ce procédé, sinon il faudra voter à bulletin secret alors qu'il n'y a qu'un candidat à ce poste. Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Je vous propose donc d'installer Olivier Gonzales. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est donc installé à l'unanimité.

Cher Olivier, en deux mots je vais te dire que nous sommes très heureux de t'accueillir dans cette enceinte municipale. Olivier Gonzales devient le benjamin du conseil municipal : 23 ans, il a un avenir que nous lui souhaitons extrêmement long. C'est un jeune étudiant compétent, extrêmement investi dans sa vie étudiante. Il a fait Sciences politiques, relations européennes et internationales, ce sont ses centres d'intérêt et également l'objet de sa formation, il parle plusieurs langues. J'ai vu que tu avais également fait un stage en Corée du Nord, tu pourras donc nous aider sur les lignes diplomatiques du plus haut intérêt. Féru d'histoire, il a beaucoup parcouru le monde, et c'est à La Celle Saint-Cloud que tu vis depuis vingt-trois ans.

Nous t'accueillons avec beaucoup de satisfaction, de plaisir, et nous te souhaitons de t'investir à fond dans la vie municipale.

Je vais maintenant vous proposer d'installer Stéphanie Le Voguer. Je dois vous dire que Fleur Mc Grégor m'a adressé un courrier de démission puisqu'elle partait, non pas vers le nord mais vers l'ouest, elle s'est installée en Californie, à Los Angeles. J'ai donc pris acte de son courrier de démission, j'en ai informé le préfet, et suite à la vacance du siège, le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « La Celle Saint-Cloud2020 » a été appelé à la remplacer. Il s'agissait de Stéphanie Le Voguer qui a accepté ce siège.

Même chose, nous allons t'installer selon le scrutin que nous avons instauré. Je vous propose de voter pour l'installation : est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Tu es donc installée à l'unanimité. Je voudrais dire que Stéphanie a grandi à La Celle-Saint-Cloud. Vous êtes tous les deux passés par le lycée Corneille, vous êtes donc des étudiants de La Celle-Saint-Cloud. Tu as fait des études aux Etats-Unis, à Berkeley, tu es revenu à La Celle-Saint-Cloud, tu es juriste d'affaires, tu as pratiqué dans différents cabinets d'affaires en tant que juriste. C'est assez sommaire, Florence je crois qu'il y aura, dans le journal municipal, un petit focus un peu plus développé, tu es Celloise depuis toujours, comme Olivier. Bienvenue à toi, et je te souhaite également, au nom de tous de t'investir, de t'impliquer et de te plaire dans tes activités municipales.

(Applaudissements)

C'est l'avenir qui est ici, qui rentre dans cette honorable salle du conseil municipal.

2. Représentation du conseil municipal au sein de divers organismes et commissions

Monsieur le Maire

a. Commission Aménagement et Patrimoine

Il reste maintenant à vous désigner dans un certain nombre de commissions, de syndicats et d'organismes extérieurs. Je vous propose également de voter à main levée. Nous allons d'abord désigner Olivier Gonzales au sein de la Commission Aménagement et patrimoine. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre, Olivier Gonzales prendra donc la succession de Fabrice Vieille dans cette commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération du 8 avril 2014 portant élection des membres des commissions municipales,

Vu le courrier daté du 25 septembre 2017 de M. Fabrice VIEILLE, portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal au sein de la commission Aménagement et Patrimoine,

Vu l'installation de M. Olivier GONZALEZ, en tant que conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2017,

Vu la candidature de M. Olivier GONZALEZ

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Monsieur Olivier GONZALEZ, membre de la commission Aménagement et Patrimoine.

b. Commission Finances et Affaires générales

Olivier Gonzales prendra également la succession de Fabrice Vieille à cette commission. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ?

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération du 8 avril 2014 portant élection des membres des commissions municipales,

Vu la délibération du 16 février 2016 désignant M. Moustacas au sein de la commission Finances et Affaires générales,

Vu le courrier daté du 25 septembre 2017 de M. Fabrice VIEILLE, portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal au sein de la commission Finances et Affaires générales,

Vu l'installation de M. Olivier GONZALEZ, en tant que conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2017,

Vu la candidature de M. Olivier GONZALEZ,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Monsieur Olivier GONZALEZ, membre de la commission Finances et Affaires générales.

c. Commission Animation de la ville

Stéphanie Le Voguer entre dans cette commission, à la suite de Fleur McGregor. Tout le monde est d'accord ? Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération du 8 avril 2014 portant élection des membres des commissions municipales,

Vu le courrier daté du 25 septembre 2017 de Mme Fleur McGREGOR, portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal au sein de la commission Animation de la ville,

Vu l'installation de Madame Stéphanie LE VOGUER, en tant que conseillère municipale lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2017,

Vu la candidature de Madame Stéphanie LE VOGUER,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Madame Stéphanie LE VOGUER, membre de la commission Animation de la ville

d. Commission Vie sociale et Famille

Elle entre également dans cette commission, à la suite de Fleur. Pas de difficultés non plus ? Tout le monde est d'accord ? Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération du 8 avril 2014 portant élection des membres des commissions municipales,

Vu le courrier daté du 25 septembre 2017 de Mme Fleur McGREGOR, portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal au sein de la commission Vie sociale et Famille,

Vu l'installation de Madame Stéphanie LE VOGUER, en tant que conseillère municipale lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2017,

Vu la candidature de Mme Stéphanie LE VOGUER,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Madame Stéphanie LE VOGUER, membre de la commission Vie sociale et Famille.

e. Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine

Olivier est désigné comme délégué suppléant de notre conseil municipal au sein de ce syndicat, le SIABS. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Tout le monde est d'accord.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les délégués titulaires et suppléants au sein du SIABS,

Vu la délibération du 25 avril 2017 désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du SIABS, suite à la vacance de deux postes,

Vu la vacance d'un poste de délégué suppléant au sein du SIABS, suite à la démission de M. Fabrice VIEILLE de son mandat de conseiller municipal,

Considérant que suite à cette vacance, il y a lieu de procéder pour la durée de son mandat municipal, à la désignation d'un délégué suppléant au sein du Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine,

Vu la candidature de M. Olivier GONZALEZ,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,
Désigne M. Olivier GONZALEZ pour siéger au Comité du Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine, en qualité de délégué suppléant.

f. Syndicat intercommunal d'aviron des Rives en Seine

Nous allons désigner Stéphanie comme déléguée suppléante au sein de ce syndicat. Tu verras que tu ne seras pas accablée de charges. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Egalement.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'Aviron des Rives en Seine (SIARS),

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les délégués titulaires et suppléants au sein du SIARS,

Vu la vacance d'un poste de délégué suppléant au sein du SIARS, suite à la démission de Mme Fleur McGREGOR de son mandat de conseillère municipale,

Considérant que suite à cette vacance, il y a lieu de procéder pour la durée de son mandat municipal, à la désignation d'un délégué suppléant au sein du Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine,

Vu la candidature de Madame Stéphanie LE VOGUER,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Mme Stéphanie LE VOGUER pour siéger au Comité du Syndicat intercommunal d'Aviron des Rives en Seine, en qualité de délégué suppléant.

g. Conseil d'administration de MJC Maison Pour Tous

Nous allons désigner Stéphanie comme représentante du conseil municipal au sein de ce conseil.
Tout le monde d'accord ?

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour Tous,

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour Tous.

Vu la vacance d'un poste de membre à pourvoir au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture - MJC Maison pour Tous, suite à la démission de Mme Fleur McGREGOR de son mandat de conseillère municipale,

Vu la candidature de Madame Stéphanie LE VOGUER,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Madame Stéphanie LE VOGUER pour le représenter au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour Tous

h. Conseils d'école maternelle Morel de Vindé et élémentaire Morel de Vindé

Nous allons désigner Olivier comme représentant du conseil municipal au sein de ces conseils. Pas de problème ? Tout le monde est d'accord ? Très bien, je vous remercie.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles,

Vu la vacance d'un poste de membre à pourvoir au sein des conseils d'école de la maternelle Morel de Vindé et de l'élémentaire Morel de Vindé, suite à la démission de Mme Fleur McGREGOR de son mandat de conseillère municipale,

Vu la candidature de Monsieur Olivier GONZALEZ,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne Monsieur Olivier GONZALEZ pour le représenter au sein du conseil d'école de la maternelle Morel de Vindé,
Désigne Monsieur Olivier GONZALEZ pour le représenter au sein du conseil d'école de l'élémentaire Morel de Vindé.

Vous partez déjà avec une liste de rendez-vous, de réunions, mais ça va aller.

IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire

Avant de passer la parole à Pierre qui va nous présenter les orientations budgétaires de la ville, je voudrais essayer de faire succinctement, dans toute la mesure du possible, un petit rappel des réformes territoriales qui sont intervenues depuis quelques années, des situations dans lesquelles se trouvent aujourd'hui ces réformes, et les évolutions qui vont marquer profondément la vie des communes, des départements, des régions, de l'ensemble des collectivités territoriales.

Pour synthétiser, je voudrais dire qu'au fond, depuis trois ans, nous avons connu des bouleversements institutionnels extrêmement profonds. Depuis juillet, et cela n'est pas anodin puisque c'est un nouveau mandat présidentiel, nous entrons dans une période un peu différente, où nous aurons probablement moins de réformes institutionnelles, mais davantage d'engagements contractuels, notamment sur le plan budgétaire et financier.

Rapidement, que s'est-il passé durant ces trois dernières années ? Trois lois, trois dispositions essentielles ont marqué la vie des collectivités territoriales : la loi Maptam, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui a été votée le 27 janvier 2014 ; la loi NOTRe, c'est-à-dire la loi qui porte la nouvelle organisation territoriale de la République, qui a été promulguée le 7 août 2015 ; et la loi qui a conduit au regroupement des 22 régions métropolitaines en 13 régions territoriales de la République.

Ces trois ou quatre années ont été riches de modifications, mais, il faut bien le dire, dans un désordre assez considérable. Je voudrais tout de même vous dire que la clause générale de compétence, c'est-à-dire la clause qui permettait aux collectivités, aux départements, à la région, d'intervenir dans tous les domaines, avait été accordée aux départements et à la région dans les années 2000. Elle a été supprimée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui décidait d'attribuer une compétence spécialisée aux départements et à la région. Cette clause générale de compétence a été rétablie par la loi Maptam le 27 janvier 2014, et supprimée par la loi NOTRe le 7 août 2015. C'est vous dire la situation, je n'emploie pas le terme

que l'on emploie à la télévision parce qu'on me le reprocherait, mais c'était un peu le bazar jusqu'à une date récente.

Je reviens une seconde et rapidement sur la loi Maptam qui a créé la métropole, qui a permis la création de treize métropoles en France, alors que nous avons maintenant treize régions, dont la métropole du Grand Paris sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Pour compenser le fait que le département et la région avaient la clause générale de compétence, la loi Maptam a créé des chefs de filat, c'est-à-dire des collectivités chef de file dans leur domaine de compétence. Par exemple, pour la région, c'était l'aménagement et le développement du territoire, le développement économique, l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche. Le département était chef de file mais n'était pas seul à exercer ses compétences, il avait le développement social, la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité des territoires, etc. C'était le principe de la loi Maptam qui a également mis en œuvre le regroupement intercommunal, mais ne l'a pas terminé puisque les intercommunalités devaient représenter au moins 200 000 habitants.

Ensuite, la loi NOTRe du 7 août 2015 appliquait la clause générale de compétence aux communes, la supprimait pour les départements et les régions, redéfinissait les compétences départementales et régionales, les spécialisait, et renforçait le rôle des régions en lui attribuant de manière très claire le développement économique.

Que s'est-il passé depuis le mois de juillet 2017 ? Sans entrer trop dans les détails, je voudrais vous dire ce qui s'est passé, qui est tout à fait considérable. Trois points fondamentaux en matière institutionnelle et en matière de finances publiques locales vont être traités d'ici la fin de l'année 2017 :

- Le premier concerne la question du pack de gouvernance, et la création d'un objectif d'évolution des dépenses publiques locales. Le 17 juillet a eu lieu une Conférence nationale des territoires, coprésidée par le Premier ministre, Édouard Philippe, et par le Président du Sénat, Gérard Larcher. Cette Conférence nationale des territoires adopte des grands principes de fonctionnement, d'évolution. Elle dit que l'État ne s'impose plus mais qu'il s'agit désormais de coopération, de contractualisation. Au lieu d'obliger par la loi les collectivités à fonctionner de telle ou telle manière, on va passer des contrats, ce que l'on a appelé ensuite le pack de gouvernance ou le pack de confiance, avec les collectivités, pour leur demander d'aller dans un sens ou dans un autre. Cette Conférence nationale des territoires créée le 17 juillet 2017 est très importante, elle va se réunir au mois de décembre et est chargée :
 1. D'établir des diagnostics partagés entre l'État et les collectivités territoriales, elle fait ce que fait le comité des finances locales, le Sénat, etc., elle réunit tout le monde : des élus des régions, des départements, des communes, des intercommunalités, du Sénat, de l'Assemblée nationale ;
 2. De proposer un pacte de confiance et de suivre sa mise en œuvre ;
 3. De débattre des évolutions concernant les politiques publiques.
- Tout cela a été confirmé, mais de manière beaucoup plus ferme, dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances 2018. Mais vous savez que lorsque l'on présente un projet de loi de finances, comme cela a été le cas pour celui de 2018, le gouvernement présente également un projet de loi de programmation des finances publiques, qui porte sur la période 2018 – 2022. Que dit ce projet ?
 1. Que la trajectoire des finances publiques locales va être arrêtée par le gouvernement, qu'elle fixe le montant maximum annuel des concours financiers de l'État aux

collectivités territoriales. Ce qui est attendu en termes d'efforts budgétaires de la part des collectivités territoriales est une réduction des dépenses, une économie à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement, qui sera couverte par une réduction des dotations ou de la fiscalité affectée aux collectivités territoriales par rapport à leur évolution spontanée. Ce n'est donc pas tout à fait une économie dans le dur, mais tout cela doit encore être précisé ;

2. Ce que cette loi fait d'important doit être lu à l'article 10 : elle crée un objectif d'évolution des dépenses locales, que l'on va appeler l'ODEDEL. Cela vous appelle peut-être quelque chose, c'est l'équivalent de l'ONDAM, l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie. Cela vous rappelle peut-être l'ODH, l'objectif d'évolution des dépenses hospitalières. C'est-à-dire que le gouvernement, l'État met sous contrôle et sous observation l'évolution de l'ensemble des dépenses publiques des collectivités territoriales.

Bien entendu, lorsque l'on dit que l'objectif sera ainsi et pas davantage, on met en place des mécanismes correcteurs. On ne les connaît pas encore, mais dans le cadre de ce projet de loi de programmation des finances publiques, il est prévu de créer un mécanisme de correction qui va venir, soit corriger les concours financiers de l'État à la baisse si les dépenses publiques locales sont supérieures à l'ODEDEL dont je vous ai parlé, soit corriger les ressources fiscales affectées aux collectivités si l'objectif est dépassé.

Voilà ce qui est dit dans le projet de loi de finances 2018 et dans le projet de loi de programmation des finances publiques, dont vous savez pertinemment qu'il est actuellement en débat à l'Assemblée nationale, avant d'aller au Sénat et de revenir. Nous sommes donc aujourd'hui en train de faire la loi sur ce sujet fondamental.

Pour aller un peu plus loin sur cette question, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Action et des Comptes publics, ont présenté fin septembre un pacte de confiance qui est en fait le modèle du pacte de confiance qui sera passé entre l'État et les collectivités territoriales. Il confirme les 13 milliards de réduction des dépenses de fonctionnement, mais il dit : « les efforts demandés seront répartis en reposant prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités. Parce ces collectivités, les EPCI, départements, régions, les communes de 20 000 ou 30 000 habitants, concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement totales des collectivités. »

Evidemment, le gouvernement habille cela dans une présentation assez intéressante, disant d'abord que c'est une réduction des charges publiques qui va bénéficier à nos concitoyens (je laisserai Pierre présenter la suppression de la taxe d'habitation sur trois ans), mais c'est également un effort de visibilité. Parce que dans le cadre de ces contrats qui seront passés entre les collectivités, sinon la nôtre en tout cas l'intercommunalité de Versailles Grand Parc, avec l'État, nous verrons en principe de manière assez claire quelle sera l'évolution autorisée par l'État de nos dépenses de fonctionnement sur les années à venir.

C'est à la fois une réduction considérable de l'autonomie financière, et donc de l'autonomie tout court des collectivités territoriales, mais en même temps cela donne une visibilité. Vous savez très bien d'ailleurs en la matière, puisque nous n'avons pas du tout usé ou abusé du levier que pouvait représenter la fiscalité locale à travers la taxe d'habitation, que nos marges d'évolution sont relativement limitées.

C'est donc ce que disaient le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, et le Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, avec toute une série de points qui concernent la Dotation Globale de Fonctionnement qui est censée ne pas baisser et qui sera probablement augmentée. Mais il faut faire très attention, car pour qui le sera-t-elle ? Pas forcément pour nous puisqu'au moment même où on l'augmente, on fait évoluer les outils de péréquation, ce qui joue à notre détriment, que ce soit au niveau communal ou intercommunal, notamment à travers le FPIC.

Ensuite, et nous sommes là dans l'actualité immédiate, a eu lieu début octobre l'Assemblée des communautés de France qui réunit l'ensemble des présidents d'intercommunalités, présidée par le maire d'Annecy, Jean-Luc Rigaut. De ce pacte de confiance, nous en sommes venus à cette idée d'un pacte girondin. Jean-Luc Rigaud, à qui on ne la fait plus, a approuvé l'idée d'un pacte girondin mais pas d'un pacte léonin où les collectivités se feraient avoir une fois de plus.

Des informations ont été données, relativement intéressantes, par Madame Jacqueline Gourault, Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Intérieur, qui a précisé que l'effort serait important pour les 319 collectivités dont je vous ai parlé, mais qu'il s'agissait de contrôler la courbe des dépenses afin qu'elle ne dépasse pas une augmentation de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Ce qui renvoie à l'évolution dont je vous ai parlé par rapport au tendancier : si l'on est à + 1,2 %, on n'est pas forcément dans la réduction des dépenses. Tout cela reste à préciser, d'autant que certaines collectivités pourront être en plus pour telle ou telle raison, et d'autres en moins.

319 collectivités, 72 EPCI, 247 communes, nous avons essayé de regarder avec Pierre quelles communes pourraient être concernées. Il y a en fait 270 communes de plus de 30 000 habitants, ce ne sont donc pas elles puisqu'il y en a trop, il y en a 440 de plus de 20 000 habitants, ce ne sont donc pas elles non plus. Je m'en tiens donc à cette dernière information qui ne va pas encore très loin, pour vous dire qu'à l'occasion de l'Assemblée générale des maires de France en octobre, et à la réunion qui a eu lieu ici, aux Pyramides dans les Yvelines, avec l'association des maires des Yvelines, une certaine forme d'animosité des élus locaux, des maires, des maires-adjoints est montée. Depuis le 17 juillet, le gouvernement a soufflé le chaud et le froid, à la fois des principes qui sont bons : contractualisation, objectif d'économie, de réduction partagée avec le gouvernement, mais en même temps le froid, si j'ose dire, avec 13 milliards de réduction des dépenses et pas 10 milliards, la suppression de la taxe d'habitation, la baisse des emplois aidés, etc.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction sur ce débat d'orientation budgétaire. Je vais compléter en un mot avec la question de la métropole du Grand Paris, dont je vous ai dit qu'elle avait été créée par la loi Maptam en 2014. La question qui nous concerne est celle de la métropole du Grand Paris : Paris, les trois départements de la Petite couronne, plus sept communes, pour un total de 130 ou 131 communes. En dehors de cette métropole, il y a les quatre départements de la Grande couronne, c'est-à-dire des zones un peu plus rurales, un peu différentes, moins urbanisées, moins densifiées, mais qui existent et dont l'évolution sera très importante dans les années à venir.

Aujourd'hui, les élus de la région, notamment Valérie Pécresse qui l'a dit et redit et je suis totalement d'accord avec cette position : il faut que la métropole du Grand Paris devienne la région Île-de-France, ou que la région Île-de-France absorbe la métropole du Grand Paris, et que le périmètre soit le même pour la métropole et pour la région. Si nous n'avons pas les mêmes périmètres, cela veut dire que la MGP, la métropole du Grand Paris, capture toute la richesse en termes de développement, laisse les territoires ruraux à la Grande couronne et donc à la région. On ne saurait plus qui traite du transport : la région ou la métropole, si c'est cette dernière, il y a une incohérence avec les départements de la Grande couronne. Tout ceci pose des problèmes considérables.

D'autant que, pour que les choses aient un sens, le sens véritable du Grand Paris est d'avoir une métropole ou une région qui soit comparable au Grand Londres ou à la région de la Ruhr. C'est-à-dire, en termes de superficie, environ 12 à 20 000 km², et en termes de population 10 à 15 millions d'habitants. La région Île-de-France peut le faire et devient de ce fait comparable au Grand Londres, à Chicago et même à Pékin qui n'est pas très loin. C'est ce que dit Valérie Pécresse et c'est une bonne approche. Les tenants de la métropole du Grand Paris se situent à un niveau très inférieur, avec des potentialités d'évolution moindres.

Voilà une question qui sera à régler dans les tout prochains mois, puisque c'est avant la fin de l'année pratiquement que cette question du périmètre de la région Île-de-France, de la métropole du Grand Paris devra être réglée.

Je termine, en m'excusant d'avoir été trop long, avec la question de la fusion des départements Hauts-de-Seine – Yvelines. C'est une affaire engagée depuis quelques années, vous vous rappelez que depuis 2015, et Sylvie pourrait nous le dire de manière extrêmement précise, les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines travaillent à un rapprochement. En février 2016, ils ont créé un établissement public interdépartemental Yvelines – Hauts-de-Seine, ils ont développé des compétences communes : par exemple, les services interdépartementaux d'archéologie préventive, l'adoption d'un plan d'exploitation du réseau routier départemental, la fusion des sociétés d'économie mixte et d'aménagement, la création d'un conseil de développement durable interdépartemental, etc.

Lorsque l'on écoute les présidents de ces deux départements, ils y croient et veulent aller jusqu'au bout. Mais vous voyez bien que cette question est totalement liée à la question de la métropole du Grand Paris ou de la région Île-de-France. On peut ensuite avoir des analyses un peu plus intrusives, disant qu'après tout ce que Pierre Bédier et Patrick Devedjian ont fait a peut-être pour vocation de se réinsérer dans le grand débat région – métropole. De toute façon, et je termine vraiment là-dessus, on voit bien que tout cela est en évolution profonde, que les territoires ont vocation à évoluer, que nos réflexions de rapprochement au niveau territorial (je prends l'exemple de Bougival mais il peut y en avoir d'autres comme Le Chesnay), sont des questions totalement d'actualité. Raisonner en termes de fusion n'est pas absurde, raisonner en termes de rapprochement est tout à fait utile. Nous sommes donc dans une époque de profonds bouleversements à tous points de vue : finances, institutions, représentation des territoires et des populations. Tous ces sujets vont évoluer et se préciser au cours des années à venir, c'est bien là-dessus que nous aurons à travailler. Pardon d'avoir été trop long.

Monsieur BLANCHARD

(Micro éteint)

Monsieur le Maire

Ce n'est pas inutile, ce remue-méninges institutionnel contextualise la présentation du DOB.

Monsieur BLANCHARD

Je suis bien d'accord, mais je souhaitais prendre la parole maintenant parce qu'après le DOB nous ne reviendrons guère sur le sujet.

Vous avez décrit un peu l'évolution de la situation, mais vous n'avez pas réellement dit si cette évolution vous satisfaisait au pas. J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas contre mais que vous souhaitiez simplement connaître les conditions du contrat, ou à quelle sauce nous serons mangés pour le dire en français plus trivial. J'entends avec plaisir que vous êtes maintenant peut-être plus favorable que l'on a pu le penser, au renforcement des intercommunalités qu'il y a quelques années. Nous avons tout de même l'impression, et même la certitude, lorsqu'il s'est agi des Coteaux de Seine, que vous le faisiez en marche arrière, maintenant, apparemment, vous êtes plus favorable à ces intercommunalités.

Nous ne nous en sommes jamais cachés de notre côté, nous sommes très favorables à ce renforcement, il y a une question d'économie d'échelle, de pertinence de territoires, c'est donc quelque chose sur lequel il faut avancer, même s'il est vrai que nous avons besoin de connaître les conditions dans lesquelles cela se passera. Pour le moment, nous avons eu droit à des discours, certes intéressants, mais lorsque l'on parle de contrat en disant aux gens : « il faut que vous fassiez et nous suivrons si cela se passe bien », c'est un peu la substance du discours réitéré du Président

de la République qui demande aux gens de se prendre par la main pour donner ensuite des bons points ou pas, il faudra voir comment cela se passera.

Lorsque vous avez abordé la question de l'objectif d'évaluation des dépenses publiques, j'ai relevé que l'État traitera les collectivités territoriales en fonction de la manière dont évolueront leurs dépenses. Il y a une petite inquiétude derrière cela, les communes ne sont pas dans des situations équivalentes, certaines ont mal maîtrisé l'évolution de leurs dépenses, d'autres mieux. Ici, à La Celle-Saint-Cloud, nous savons que globalement cela a été bien maîtrisé. Comment cela se passera-t-il ? Nous allons corriger pour ceux qui ont dérapé ? Nous allons sanctionner ceux qui maîtrisent mieux ? Ce n'est pas du tout évident de connaître la bonne réponse, et nous pouvons penser qu'au bout du compte, comme d'habitude en quelque sorte, cela se fera au cas par cas en fonction des situations et d'un traitement un peu spécifique. L'automatisme de la réponse par rapport à l'engagement contractuel, je ne suis pas sûr qu'elle se fasse dans ces conditions-là.

Ensuite, la perte d'autonomie financière, notamment sur le fonctionnement, est un sujet qui m'inquiète un peu, lorsque l'on évoque l'évolution des dépenses des collectivités territoriales, on peut constater que souvent, pour éviter des augmentations de dépenses de fonctionnement, on externalise. C'est un sérieux danger parce que l'on peut avoir des services imputés sur le fonctionnement et essayer de faire sortir, au moins sur les dépenses de personnel, les dépenses en question.

Dans l'ordre de ce que vous avez abordé : la métropole du Grand Paris, nous sentons très bien qu'il y a depuis longtemps une certaine confusion dans cette évolution, avec des enjeux qui sont souvent de pouvoir entre différentes personnes, qui peuvent d'ailleurs être du même bord puisque nous avons bien vu les tensions qui ont été créées là-dedans. Je suis assez d'accord avec vous pour dire qu'il vaut mieux tout simplement une superposition de la métropole du Grand Paris avec la région d'Île-de-France, au moins les choses seront très claires en la matière.

Enfin, vous avez abordé la fusion des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Il se dit qu'il y a tout de même une question d'opportunité dans cette réflexion entre deux départements qui vont bien, pour pouvoir contrer d'autres projets qui pourraient être en vue. Je serai donc assez réservé sur cette possibilité de fusion.

Concernant le rapprochement de Bougival, nous sommes a priori intéressés, il n'y a pas de difficultés par rapport à cela. Mais vous avez évoqué Le Chesnay, il serait intéressant que vous nous disiez quelles sont les pistes évoquées avec cette ville avec laquelle nous n'avons pas toujours eu de bonnes relations ;

Monsieur DASSE

Ce sera rapide. Vous avez évoqué la métropole du Grand Paris qui est effectivement un sujet d'une importance forte, voire même considérable. Nous serons une commune limitrophe de cette métropole du Grand Paris, dans l'hypothèse où Valérie Pécresse, Présidente de la région, n'aurait pas gain de cause, c'est-à-dire où elle ne parviendrait pas à obtenir cette superposition, ne serait-il pas dans notre intérêt (et je pose la question sans aucun pré-supposé, c'est une question vraiment ouverte), de demander, à l'image des quelques autres communes : Athis-Mons, les communes du plateau de Saclay, notre intégration dans la métropole du Grand Paris ? Ce, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas superposition Région-MGP.

D'autant plus que, vous le savez sans doute, le 23 octobre prochain, le Président de la République va annoncer la disparition des trois départements de la Petite couronne. Tout cela aura des conséquences très importantes en matière d'infrastructures, de transport, etc. Peut-être que le moment est arrivé de nous poser cette question-là. Ça, c'était ma première interrogation.

La seconde porte sur nos perspectives de fusion avec Bougival, vous en avez également parlé. Il se trouve que lors du dernier conseil municipal de Bougival, Luc Wattelle a indiqué que, pour lui, cette perspective de fusion n'était plus une priorité. Notamment du point de vue de l'hétérogénéité en termes d'offres de services des deux communes (pardonnez-moi d'y revenir, mais il a notamment évoqué la police municipale) et du point de vue de la fiscalité puisque celle de Bougival est un peu plus faible que chez nous. Que pouvez-vous nous dire par rapport à cette perspective de fusion avec Bougival ? Est-ce que c'est toujours d'actualité ou nous n'en parlons plus ? Merci.

Monsieur le Maire

D'abord, Monsieur Blanchard, vous voyez bien qu'effectivement le débat est ouvert aujourd'hui. Simplement, nous voyons bien de grandes lignes de force en train de s'affirmer, et en même temps des débats vont se poser : intercommunalité ou retour à la commune, en quelque sorte, comme noyau basique de la démocratie. Plus le paysage est compliqué et en évolution, et plus des clivages resurgissent. Celui que je vois resurgir aujourd'hui est celui des anciens contre les modernes, c'est-à-dire d'une vision très traditionnelle, à laquelle nous sommes d'ailleurs en partie très attachés. Celle d'une commune noyau incontestable de la démocratie, mais en même temps une commune qui serait vraiment responsable de toutes les compétences de gestion d'un côté, et de l'autre des intercommunalités qui se renforceraient, qui mutualiseraient davantage, qui permettraient, par des expérimentations diverses et variées, de renforcer leur cohésion.

Autre sujet qui ressurgit : département par département, on va évidemment se poser la question. Je ne sais pas ce que le Président de la République va dire le 23 octobre, je ne pense pas qu'il ait encore affirmé ou dit ce qu'il allait dire, je ne fais donc pas de plans sur la comète, sur la disparition ou pas des trois départements de la métropole du Grand Paris. Ce que j'entends dire, c'est que ces départements veulent vivre. Il y a peu de temps, les sept présidents des départements de Petite et Grande couronnes, trois et quatre, se sont réunis pour dire qu'ils voulaient exister. Le département a ses compétences, s'il faut supprimer un échelon de ce fameux millefeuille territorial, c'est plutôt la métropole qu'il faut supprimer. Vous voyez bien qu'à chaque fois l'échelon que l'on veut supprimer n'est pas le sien mais celui de l'autre. À un moment donné, il faut avoir une vision assez claire de ce que l'on veut faire en termes de simplification et d'efficacité territoriale, et être également capable de persuader les autres que c'est la bonne solution. Il n'y a pas de modèle idéal, c'est tout à fait évident.

Quant à Monsieur Dassé, les communes du plateau de Saclay n'ont rien demandé du tout. La réalité est que ces communes sont dans l'œil du cyclone, si j'ose dire, du gouvernement qui veut les rattacher à la métropole du Grand Paris, pour capter la richesse de ces zones en fort développement. Mais là nous tombons clairement dans l'absurdité, c'est-à-dire que si l'on veut concentrer toutes les richesses dans la métropole et dire que la région c'est le reste du territoire, c'est-à-dire des zones périphériques, périurbaines, rurales, etc., qui continueront à dépérir, c'est sûrement une mauvaise idée. C'est la raison pour laquelle, pour répondre à Monsieur Blanchard cette fois, je suis totalement favorable à ce que le périmètre du Grand Paris soit celui de la région.

Je vous invite d'ailleurs à lire le livre d'un géographe qui écrit des choses très intéressantes sur la métropolisation du territoire, Christophe Guilluy. Il a écrit des livres sur la France périphérique qui montrent bien que ces 13 régions, ces 13 métropoles, lorsqu'on les superpose, on voit bien qu'il y a une zone qui apparaît qui est la France périphérique, qui reste à l'intérieur de la région, par définition puisque les régions couvrent tout le territoire, mais qui ne couvre pas le territoire des métropoles. Or si l'on garde dans les métropoles le développement urbain, démographique, la richesse économique, le développement des entreprises, de l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, il ne restera plus grand-chose pour ces zones périphériques qui tendent à s'appauvrir de plus en plus. Nous avons là un risque de fracture territoriale extrêmement important si l'on continue à cliver de plus en plus entre métropole et régions, ou plutôt cette zone périphérique.

Sur Bougival, ce n'est pas une histoire de circonstances, tout cela se fait dans le temps. Notre équipe et moi-même sommes assez convaincus que nous devons aller dans le sens du rapprochement, c'est l'intérêt général. Pas forcément en absorbant l'autre, en fusionnant, mais en rapprochant, en gérant notre territoire de la manière la plus efficace, en mutualisant, en faisant des regroupements. Nous avons de tels exemples en cours avec Le Chesnay avec laquelle nous ne nous interdisons pas de travailler et avec laquelle nous avons toujours eu de bonnes relations. Il a pu y avoir des désaccords sur des points très particuliers, probablement très politiques entre le maire du Chesnay et le maire de La Celle Saint-Cloud, mais cela n'intéresse personne. Ce qui nous intéresse c'est que nos territoires sont proches, nos villes contiguës et que nous avons tout intérêt à travailler ensemble.

S'il n'y a plus d'autre question, je vous propose d'arriver à ce qui est tout de même le cœur du sujet de notre soirée : le débat d'orientation budgétaire. Pardon Pierre de t'avoir pris beaucoup de temps, mais tu as tout le temps dont tu as besoin maintenant.

Monsieur SOUDRY

Après ces grandes envolées, je vais essayer d'être un peu plus terre à terre, de revenir sur le territoire de La Celle Saint-Cloud, et très modestement de voir quelles sont les orientations budgétaires que nous pouvons prendre pour l'année prochaine.

Comme nous l'avons dit, ces orientations s'inscrivent dans un contexte de refondation profonde du dialogue entre l'État et les collectivités territoriales. Je ne redirai pas ce que le maire a dit, mais c'est une chose qui impacte quand même les orientations budgétaires, et nous devons nous interroger tout de même rapidement sur ce contexte.

Le deuxième point sera consacré au fonctionnement. Même si le contexte n'est pas totalement arrêté, la ville entend poursuivre sa politique qu'elle mène déjà depuis plusieurs années avec succès, d'adaptation des services aux besoins des Cellois et de maîtrise de son résultat de fonctionnement. Quel que soit le contexte il faut poursuivre dans la voie que nous avons déjà ouverte depuis quelques années.

En plus, sur l'investissement, nous maintiendrons un programme d'investissement important, tout à fait comparable à celui des exercices précédents, et peut-être même un peu supérieur, nous verrons cela au moment de la définition précise du budget, notamment avec la réalisation de projets majeurs pour l'avenir de notre ville.

Voilà donc les trois grands chapitres que je vous propose de regarder ensemble.

Le premier : la refondation du contexte budgétaire. Je vais un peu dupliquer ce qui a été dit. Dans le projet de loi de finances pour 2018, les moyens de l'action 2018, en ce qui concerne les collectivités territoriales, il y a deux évolutions très importantes qui sont la réforme de la taxe d'habitation, d'une part, et d'autre part l'instauration d'un pacte de confiance entre l'État et les collectivités. Nous allons dire deux mots de chacune de ces évolutions.

La réforme de la taxe d'habitation : l'idée est donc de supprimer en trois ans la taxe d'habitation pour 80 % des foyers, ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000 € s'il s'agit d'une personne seule, ou de 43 000 € pour un couple. À terme, dans trois ans, ces foyers-là ne paieront plus de taxe d'habitation. Ceci se fera en trois étapes : dès l'année prochaine ils auront une réduction de 30 % sur leur taxe d'habitation, c'est-à-dire qu'ils recevront un avis de taxe d'habitation calculée comme d'habitude, mais à la fin, en bas, il y aura dégrèvement de -30 %, et ils ne paieront plus que 70 % de leur taxe d'habitation. L'année suivante, le dégrèvement sera porté à 65 %, c'est-à-dire qu'ils ne paieront plus que 35 % de leur taxe d'habitation actuelle, et l'année d'après ils seront totalement dégrévés et ne paieront plus de taxe d'habitation.

C'est donc tout de même quelque chose de très important. Il faut savoir qu'actuellement il y a déjà des exonérations qui existent pour la taxe d'habitation, toujours sur le revenu fiscal de référence pris comme variable. Si celui-ci est inférieur à 10 708 € pour une personne seule, ou 16 426 € pour un couple, les gens sont déjà exonérés de taxe d'habitation. Vous voyez que la loi va donc pratiquement plus que doubler ces seuils, et il y a encore un plafonnement si l'on est un peu au-dessus.

L'idée est que ceci ne pénalise pas les communes, c'est-à-dire que le dégrèvement que l'État va consentir à ces foyers sera intégralement versé aux collectivités, ceci sur la base des taux de 2017. Ceci veut dire que si, en 2018-2019, une collectivité voulait augmenter ces taux, l'État ne dégrèverait que sur la base des taux de 2017. Le petit écart futur entre le taux futur et le taux 2017 resterait à la charge des contribuables. C'est donc tout de même une réforme très importante qui va impacter beaucoup de monde, puisque la taxe d'habitation qui était tout de même une taxe assez largement partagée ne concernera plus désormais que 20 % des foyers. On veut la supprimer parce que l'on veut réparer les injustices d'un territoire à l'autre, mais elles subsisteront totalement pour les 20 % qui la paieront, car la taxe d'habitation à Paris ou à La Celle Saint-Cloud ne sera pas du tout la même pour des logements équivalents, nous aurons une injustice supplémentaire parce que certains la paieront et d'autres ne la paieront plus, mais c'est la loi.

C'est l'occasion pour nous de regarder un peu ce qu'est la taxe d'habitation à La Celle Saint-Cloud. Quelles sont les recettes de notre commune ? Vous voyez que la fiscalité représente 43 % de nos ressources : la taxe d'habitation, la taxe foncière et quelques autres taxes. 16 % du reste sont les produits que nous vendons. Lorsque les gens mettent leur enfant à la crèche, dans un centre de loisirs ou à la cantine scolaire, ils payent, ce sont donc des produits qui viennent constituer une ressource pour la ville. Ensuite, il y a des subventions que reçoit la ville, la plus importante étant celle de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour la gestion des crèches notamment. Et puis il y a la fameuse DGF qui représentait 16 % en 2016. Il y a aussi VGP qui représente 15 %. Un petit mot sur VGP : avant VGP, la ville recevait l'ensemble de la fiscalité : les 43 % plus les 15 % de VGP. Mais nous avons dû transférer à VGP une part importante de notre fiscalité, c'est six points de taxe d'habitation plus toute la fiscalité économique, et, en contrepartie, des 4 ou 5 millions que nous avons donnés à VGP, ils nous ristournent à peu près la même chose. Ce n'est maintenant plus une fiscalité, mais une attribution de compensation de VGP.

Voilà donc la structure de nos ressources, nous voyons maintenant que la vraie fiscalité ne représente plus que 43 % de nos ressources. Elle représente 13,4 millions de recettes où la taxe d'habitation représente plus de la moitié : 7,4 millions, la taxe foncière : 4,5 millions, et les autres taxes : 1,5 million, la plus importante étant la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui rapporte à peu près 1,2 million. Voilà donc aujourd'hui, avant la réforme, ce qu'est notre fiscalité et nos ressources.

Regardons un peu cette taxe d'habitation à La Celle Saint-Cloud. Nous avons environ 8 800 foyers qui pourraient payer la taxe d'habitation, 8 354, et c'est de loin la plus grande partie, au titre de leur résidence principale, et 456 au titre d'une résidence secondaire. Sur cet ensemble, je vous ai dit tout à l'heure qu'il y en a déjà un certain nombre déjà exonérés. Aujourd'hui, il y a 6 % des Cellois qui ne paient pas de taxe d'habitation parce que leur revenu de référence est inférieur à 10 000 € ou 20 000 € pour un couple. Et 25 % d'entre eux sont plafonnés, c'est-à-dire que leur revenu est un peu supérieur, ils payent donc un peu de taxe d'habitation mais pas la totalité de ce qu'ils devraient payer, c'est donc un plafonnement. Vous voyez déjà que l'on en a 6 + 25, soit 31 % qui ne payent pas ou payent une taxe d'habitation réduite, en revanche, environ 70 % payent la taxe d'habitation complète.

Détaillons encore un peu, c'est l'occasion. Sur les cotisations communales, parmi les gens qui payent la taxe d'habitation, vous voyez qu'il y en a 6 %, c'est-à-dire 492 qui ne payent rien. Ensuite, il y en a 21 % qui payent pour la ville entre 1 et 500 € de taxe d'habitation. Mais comme vous savez

que dans cette taxe il y a une partie pour la ville et 50 % pour l'intercommunalité. Ce qui signifie que dans la première tranche qui paye de 1 à 500 € pour la ville, globalement elle paye une taxe totale de 1 à 750 €, dont 250 € pour l'intercommunalité. C'est tout de même intéressant car si vous voulez situer votre taxe d'habitation, il faut prendre le total et pas seulement la part ville qui nous intéresse également.

La grande majorité des gens, pratiquement la moitié, paye à la ville entre 500 et 1 000 €, c'est-à-dire qu'ils ont une taxe d'habitation comprise entre 750 et 1 500 €. Ensuite il y en a 18 % qui payent entre 1 000 et 1 500 €, 7 % qui payent entre 1 500 et 2 000 €, et 5 % payent plus de 2 000 € de taxe d'habitation pour la ville, c'est-à-dire en fait plus de 3 000 € de taxe d'habitation globale.

Si l'on regarde maintenant les produits, la première tranche qui représente 6 % ne représente aucun produit, ni pour la ville, ni pour l'intercommunalité. La deuxième tranche des 21 % rapporte environ 7 % de la taxe d'habitation. Les 49 % qui ont une taxe d'habitation entre 500 et 1 000 € rapportent 40 % du montant de la taxe d'habitation. En revanche, les 18 % qui ont une taxe d'habitation comprise entre 1 000 et 1 500 € rapportent 25 % de la taxe d'habitation, et les deux autres tranches environ 14 % chacune. C'est-à-dire que si l'on prend les trois premières tranches, les 6 % plus les 21 % plus les 49 %, on arrive à environ 76 % de Cellois qui payent 47 % de la taxe d'habitation. À l'inverse, 24 % des Cellois payent plus de la moitié de la taxe d'habitation.

Voilà donc un peu la physionomie de cette taxe. Évidemment, la réforme va surtout s'attaquer aux deuxième et troisième tranches, ce sont surtout les dernières qui continueront à payer en totalité la taxe d'habitation. Voilà donc notre petit encart sur notre taxe d'habitation, nous le faisons rarement, nous ne l'avons pas fait depuis très longtemps, je pense qu'il était intéressant d'avoir cette illustration.

Le deuxième point de la réforme, c'est le pacte de confiance entre l'État et les collectivités, nous n'avons plus d'actes autoritaires, nous nous faisons confiance. Le premier pas de la confiance c'est qu'il n'y aura pas de baisse des dotations, cela a été dit et redit. Vous savez que nous venons de vivre trois années avec une baisse très importante de la DGF qui était de plus de 6 millions et qui est désormais à 4 millions. Cette hémorragie va s'arrêter, et dans nos orientations budgétaires pour construire les recettes de l'année 2018, nous considérerons que la DGF de 2017 est reconduite en 2018, soit 4 243 000 €.

La confiance sera basée sur des objectifs d'évolution en dépenses de fonctionnement et en besoins de financement, c'est ce qui est écrit dans le projet de loi de finances. Il y a encore des points d'interrogation, une conférence en décembre fixera soi-disant les choses, mais aujourd'hui nous ne savons pas trop encore comment nous allons être encadrés, quels seront ces objectifs. On parle de l'encadrement d'un ratio, le ratio d'endettement, « R », qui se définit comme la division de la dette par la capacité d'autofinancement. Cela nous oblige, soit à réduire notre dette, soit à augmenter notre capacité d'autofinancement, nous pouvons donc jouer sur le numérateur et le dénominateur, mais nous ne savons pas encore à quel niveau sera encadré ce ratio. Nous en reparlerons tout à l'heure en parlant de la dette. Comme nous l'avons dit également, il y aura un mécanisme de correction en cas d'écart aux objectifs, mais là aussi point d'interrogation, nous ne savons pas ce que sera ce mécanisme.

Voilà donc ce que nous pouvons dire aujourd'hui. Nous en retenons :

1°) pas de baisse des dotations ;

2°) des objectifs.

Mais comme vous le savez nous sommes de bons élèves, nous pouvons penser qu'en 2018 nous devrions respecter ses objectifs. Ceci nous donnera un peu de souplesse par rapport aux années précédentes ou la baisse de la DGF était très lourde.

Concernant le fonctionnement, les grandes orientations sont la poursuite de la politique de stabilité fiscale. C'est l'une des données de notre engagement municipal, nous y tenons et nous nous y tiendrons. Ce qui ne nous empêche pas d'adapter les services aux besoins des Cellois, et de poursuivre une démarche de réduction régulière des dépenses de fonctionnement. Une dépense modérée mais régulière, nous ne ferons pas de grands à-coups, mais « vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le, repolissez-le ». Nous faisons donc une réduction constante, régulière et modérée, ce qui conduira à l'évolution de la structure du compte de fonctionnement, et le maintien d'un autofinancement significatif important dans la perspective du ratio que nous avons vu tout à l'heure.

Nous allons reprendre ces points. La politique de stabilité fiscale : au mois de mars vous avez déjà l'un des points à l'ordre du jour qui est clair, nous voterons les taux d'imposition qui seront inchangés, le taux de la taxe d'habitation à 13,11 %, et le taux de la taxe foncière à 12,19 %. Stabilité des taux d'imposition, nous ne sommes pas les seuls à faire cela, mais ce qui est important c'est que nous tenons cette politique dans la durée. Nous le redisons à chaque fois, nous avons une stabilité surtout remarquable par sa durée. Concernant la taxe d'habitation, nous voyons que l'écart entre la ville et les villes comparables est augmenté, et même, en ce qui concerne la taxe foncière, il y a récemment des articles parus dans la presse notamment, disant que sur cinq ans entre 2011 et 2016 plus des deux tiers des villes importantes des Yvelines avaient augmenté leur taux de TF, alors que nous l'avons maintenu inchangé. C'est une politique dont les Cellois nous savent gré, que nous poursuivons et que nous maintiendrons encore l'année prochaine.

Ensuite : adaptation des services aux besoins des Cellois. Nous n'allons pas prendre tous les services, tous les domaines, mais nous pouvons en citer quelques-uns parce que sans arrêt, chaque année, nous adaptons nos services aux besoins, avec une attention toute particulière aux besoins du quotidien. Nous pensons qu'il est important de soutenir les Cellois dans leur quotidien, c'est-à-dire les transports. L'année prochaine, il y aura un accroissement important de la desserte de la ligne 27, la ligne principale qui dessert notre ville depuis la gare jusqu'à Rueil, avec quasiment le doublement des fréquences, ce qui est tout de même très important, une extension du service le soir plus tard, les dimanches et en période d'été. En 2018, nous aurons donc une amélioration très significative sur la ligne 27, et cela, même si cette compétence n'est plus exactement totalement du ressort de la ville. Nous obtenons ces résultats parce que nous nous impliquons fortement auprès de VGP.

Autre exemple : le service aux aînés. Nous allons accroître le nombre de places offertes par le SSIAD, le service de soins infirmiers à domicile, dans le courant de l'année prochaine, qui reste à préciser. C'est aujourd'hui un service à 49 places pour la ville qui pourrait passer à 80 places. Nous en reparlerons parce que cette augmentation pourrait être liée à un partenariat très fort avec Le Chesnay puisque c'est en mutualisant un certain nombre de moyens avec cette ville sur ce domaine du SIAD que nous pourrions augmenter ce service.

Ensuite, nous allons avoir un nouvel aménagement des rythmes scolaires et périscolaires à la rentrée 2018. Vous savez que nous n'avons pas voulu faire cela dans la précipitation pour cette rentrée là, tout décider en quinze jours. Nous voulons nous laisser le temps de bien examiner la question, de questionner les parents d'élèves, de faire vraiment le tour de la question pour arriver à un nouvel aménagement qui satisfasse le maximum de personnes. Ce nouvel aménagement sera sans doute arrêté avant les vacances de février de l'année prochaine.

Ce sont quelques exemples, mais bien sûr dans tous les domaines il y a une adaptation permanente des services aux besoins, et ceci conduira à une évolution des produits de nos ressources de 1,5 %. J'en profite pour dire que nous aurons une augmentation des tarifs de ce montant.

Parallèlement à l'action sur les services, même si nous les augmentons, nous nous appliquons à réduire les dépenses de fonctionnement, avec plusieurs axes. D'abord, l'optimisation permanente de l'organisation, il y a une réorganisation régulière des services, notamment à chaque départ en retraite nous nous posons la question de savoir si ce n'est pas l'occasion de réorganiser le fonctionnement de tel ou tel service. Rentre également le développement de la numérisation, nous sommes sans doute à l'aube d'une révolution numérique qui prendra plusieurs années, mais c'est un paramètre important. Nous réfléchissons également à la réduction du parc automobile qui est aujourd'hui tout de même assez conséquent, nous devrions pouvoir en réduire l'importance en mettant un certain nombre de voitures en pool. Au lieu que ce soit tel service qui a telle voiture, nous pourrions mutualiser un certain nombre de voitures entre les services. Et puis nous avons lancé une mission de conseil plus générale qui est en train de travailler sur l'organisation de nos services. Nous pensons que l'année prochaine sera peut-être l'occasion d'une refonte beaucoup plus globale de l'organisation de nos services, toujours dans le sens d'un meilleur service des habitants, mais aussi des efforts de réduction de nos dépenses de fonctionnement.

La deuxième piste est la recherche de mutualisation externe. Nous avons parlé tout à l'heure de Bougival, nous y réfléchissons à son rythme. En revanche, sur un sujet précis qui est l'exemple du service des soins infirmiers à domicile, nous envisageons carrément une fusion des SIAD de La Celle Saint-Cloud et du Chesnay dans le courant ou vers la fin de l'année 2018. Cela devrait nous permettre, non seulement de réduire les coûts, mais, comme nous l'avons vu tout à l'heure, d'augmenter l'offre de soins à domicile. Toutes ces actions vont nous permettre une réduction régulière des dépenses de fonctionnement, bien sûr sans remise en cause des services offerts à la population.

Quelques exemples : sur ces dernières années nous voyons comment ont évolué les dépenses de fonctionnement qui sont à la baisse, malheureusement avec un petit coût en 2016. Parce que dans nos dépenses de fonctionnement, certaines nous sont imposées, dont une dont nous avons largement parlé : le FPIC, le fonds de péréquation intercommunal et communal qui représente une grosse dépense d'environ 800 000 € pour la ville. Au début cela commençait bien, VGP nous avait dit qu'il faisait son affaire du FPIC pour 50 %. En 2014 – 2015, nous étions partis sur un effort de réduction de nos dépenses qui portait, et en 2016, VGP nous a dit qu'il ne pouvait plus nous payer 50 % du FPIC, mais uniquement 10 %. Nous sommes donc repartis à un niveau supérieur, et nous redescendons à nouveau ces dépenses de fonctionnement. Indépendamment des effets externes que nous ne pouvons que supporter, nous voyons bien là notre effort constant de réduction des dépenses de fonctionnement. Dans celles-ci, une part importante concerne les dépenses de personnel dont la courbe s'est infléchie à partir de 2017 que nous accentuons en 2018. L'objectif que nous nous fixons entre 2017 et 2018 et de réduire de 1,5 %, à la fois les dépenses de personnel et les dépenses d'achats. Cet effort de réduction des dépenses de fonctionnement est donc important et continu.

Ceci nous amène à une estimation du compte de fonctionnement 2018. Vous voyez, en matière de ressources, les produits en vert tout en bas, la fiscalité dont nous avons vu qu'elle était à peu près de 13 millions. Comme nous allons perdre nous ne savons pas encore combien, c'est purement une estimation, dont une partie de notre taxe d'habitation, la fiscalité va donc peut-être retomber aux alentours de 11 millions. Nous allons recevoir une nouvelle compensation, en rouge foncé, nous avons mis un chiffre indicatif, qui est le dégrèvement que va nous verser l'État à la place des contribuables qui versaient auparavant la taxe d'habitation.

Nous voyons donc maintenant que sur nos 31 millions de ressources, la vraie fiscalité de 11 millions en représentera le tiers. Nous sommes très loin des plus de 50 % que nous avions il y a quatre ans. Nous retrouvons ensuite la compensation que nous recevons de VGP, la DGF stabilisée au niveau de 2017, et les subventions que nous avons reçues.

À l'inverse, de l'autre côté, nous avons les deux postes importants : achats et personnel, sur lesquels nous nous efforçons d'appliquer une réduction de 1,5 % par rapport à ce que nous avons l'an dernier. Puis, les subventions versées, notamment aux associations, et les prélèvements pour lesquels nous n'avons rien demandé mais que l'on nous impose de payer. Vous les connaissez tous : le prélèvement SRU, le prélèvement de péréquation, le fameux FPIC et le FNGIR, le fonds national de garantie individuelle des ressources communales. La DGF qui reste à 4 millions sert à payer les prélèvements imposés. A la limite, nous n'aurions plus de DGF et plus de prélèvements, ce serait très bien, mais c'est comme ça. Nous voyons également que les subventions reçues sont à peu près égales aux subventions que nous versons, bien qu'elles n'aient directement aucun rapport.

Voilà donc comment pourrait se présenter le compte de fonctionnement en 2018, ce qui nous fait, en matière de résultats (j'ai remis le BP 2017 pour que l'on comprenne) : en 2017 nous avons 31,2 millions de ressources au budget et 29,8 millions de charges, c'est l'autofinancement : 1,4 million. Cette année : 31,3 millions de ressources, nous augmentons donc très légèrement nos ressources puisque nous n'augmentons pas les impôts, en revanche nous continuons à faire notre effort sur les charges, comme nous l'avons vu tout à l'heure, qui passeraient de 29,8 à 29,4 millions. Cela nous permet d'augmenter de 500 000 € notre autofinancement. Nous voyons que lorsque l'on ne diminue plus la DGF, tous les efforts que nous faisons les années précédentes ne se retrouvaient pas dans le résultat, car l'augmentation de ce dernier était totalement mangée par la baisse de la DGF. Cette année, on nous dit que la DGF ne va plus bouger, le résultat augmente donc. Ça, c'est pour le fonctionnement.

En matière d'investissement, nous ne voulons pas du tout réduire notre programme d'investissement, c'est important, et nous prendrons l'engagement d'un important budget d'investissement avec des projets majeurs. Un budget qui sera comparable, voire supérieur à celui des années précédentes, avec la poursuite des opérations de rénovation courante, même mesurée. Là aussi, nous ferons un effort de discernement dans ces opérations courantes pour voir celles qui sont vraiment nécessaires et celles qui le sont moins, de façon à réserver toutes nos possibilités pour les grands projets structurants pour l'avenir de notre ville.

Nous parlerons un peu du budget l'assainissement et de l'endettement en fin d'exposé.

Nous allons reprendre ces points. Si nous reprenons les budgets d'investissement des quatre années précédentes plus l'année prochaine au budget primitif (les nouvelles opérations uniquement, je ne parle pas de la réinscription des opérations des années précédentes), nous voyons que nous sommes à peu près constants sur un budget d'environ 4 millions d'euros d'investissement, avec un petit creux en 2015 – 2016 lorsque l'on nous a tout de même beaucoup matraqué avec la baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC. Nous avons recommencé à augmenter un peu en 2017, et nous prévoyons 4,1 millions, à titre purement indicatif, peut-être légèrement supérieur à cette année.

Dans ces 4,1 millions une part importante sera consacrée aux projets majeurs. Ils représenteront 44 % de ce budget. Dans les opérations de rénovation courante, nous pouvons dire qu'elles seront partagées à peu près à moitié-moitié : 22 % pour les espaces publics, 22 % de patrimoine bâti et 12 % sur les matériels.

Les projets majeurs que nous allons développer l'année prochaine : le projet de Cœur de ville qui intègre la médiathèque, la rénovation urbaine du quartier de Beauregard, la création d'un centre de loisirs dans les quartiers Nord, le développement des installations de sport et de plein air avec la mise en œuvre du schéma directeur des équipements sportifs, l'aménagement de la pointe Feuillaume, et l'achèvement de la rénovation du bourg.

Le projet Cœur de ville, vous commencez à le connaître. L'année prochaine se terminera la mission de l'AMO, il y a eu la phase 1 dont nous avons parlé cet été. Depuis le mois de septembre, nous sommes en train de commencer la phase 2 où nous allons vraiment préciser le contenu définitif

du projet. La phase 3, qui se déroulera donc en 2018, consistera à commencer et monter le projet et l'AMO nous aide dans cette mission de montage et de lancement. Mais parallèlement à l'achèvement de la mission de l'AMO, nous allons déjà engager un certain nombre d'études, notamment des études pré opérationnelles. Nous ne pouvons pas commencer un projet comme celui-là sans avoir fait un certain nombre d'études préalables, études d'impact sur l'ensemble de la zone, tout un diagnostic technique (amiante), diagnostic des sols, le passage du géomètre parce qu'il faut que les parcelles soient vraiment très carrées. Nous pourrions peut-être déjà commencer à réaliser certaines opérations de voirie liées au projet, notamment en matière de stationnement. Nous en parlerons dans le courant de l'année, nous verrons comment évoluera le projet, mais il n'est pas non plus totalement impossible que nous commencions déjà de vrais travaux indépendamment des études.

Ce sera également l'occasion de mener une réflexion sur ce que l'on peut appeler « hôtel de ville 2020 ». Notre hôtel de ville est dans un certain état depuis quelques années, or, avec le projet Cœur de ville, il va notamment y avoir une rue qui va passer à l'ouest de l'hôtel de ville. Nous constatons qu'à l'emplacement de cette rue, l'hôtel de ville n'est pas très beau, il y a une sorte de hangar, il y a donc certainement ici des espaces qui ont sans doute mieux à faire dans le projet Cœur de ville que de faire de vagues garages pour garer trois voitures. Il y a toute une façade, au minimum qui devra peut-être être pensée dans ce cadre-là. De même, nous pourrions peut-être également repenser la distribution interne de l'hôtel de ville, puisque nous avons vu qu'en matière de réorganisation, nous menons une étude de réorganisation des services. Nous avons tout de même également, à la marge, les effectifs qui diminuent. Tout ceci nous pousse peut-être à engager, cette année, une réflexion sur ce que devra être l'hôtel de ville à l'horizon 2020, à l'ouverture de la route principale du Cœur de ville. C'est donc tout de même un projet important, qui est très vaste, qui a de multiples facettes, et que nous engageons calmement mais résolument.

Un deuxième projet très important est la rénovation urbaine de Beauregard. Je ne vous ferai pas de dessin, vous savez que le domaine de Beauregard connaît depuis quelques années une dégradation importante. La ville, même si elle n'est pas propriétaire du site, ne peut rester indifférente devant cette évolution, et elle est décidée à faire tout son possible pour améliorer, rénover ce quartier qui n'a pratiquement pas bougé depuis sa création. Cela passera d'abord par le soutien à la construction d'immeubles neufs. Vous voyez ici la photo de l'immeuble Victor Hugo, il y aura également un immeuble construit par un nouveau bailleur, ce ne sera plus la SIEMP mais I3F qui va déjà commencer à introduire de la diversité dans ce domaine de Beauregard. Nous le soutiendrons de toute façon, notamment par le versement d'une subvention d'équipement à I3F de 400 000 €, nous aurons tout à l'heure une délibération sur ce sujet-là. Cette subvention sera en deux parties : 250 000 € que nous allons verser en fin d'année 2017, et 150 000 € l'année prochaine, moyennant quoi nous aurons droit à des droits de réservation dans ce nouvel immeuble.

Nous n'en resterons pas là, de même qu'au niveau de Victor Hugo nous avons accompagné la création de cet immeuble par la rénovation complète des parkings, des accès, de la voirie, nous ferons pareil pour le nouvel immeuble avec un aménagement urbain de l'avenue Maurice de Hirsch, tout au moins de la partie de cette avenue concernée par cet immeuble avec les parkings associés.

Troisième point, nous voulons aller plus loin en engageant une réflexion avec la Ville de Paris, nous ne pouvons pas réfléchir sans elle puisqu'elle est propriétaire, et nous avons reçu le soutien de l'Etablissement public foncier d'Île-de-France dans ce projet de rénovation au cas où il y aurait des acquisitions, des besoins fonciers à réaliser sur ce domaine, peut-être déjà au niveau d'une étude sociale et urbaine sur ce dossier qui pourrait voir le jour l'année prochaine. C'est un point très important sur lequel nous ne sommes pas du tout inactifs, mais au contraire nous poussons beaucoup les choses même si cela n'est pas facile.

Le quatrième point, c'est le centre de loisirs pour les quartiers Nord. Vous savez qu'en matière de centres de loisirs, de périscolaire, les centres de loisirs sont devenus quelque chose

d'incontournable. Il y a une demande de plus en plus forte, nous verrons jusqu'à quel point nous pouvons raisonnablement la soutenir, mais nous la soutenons pour le moment. Autant les quartiers Sud avaient plusieurs centres de loisirs, autant les quartiers Nord n'avaient pas de véritables centres de loisirs. Nous en avons ouvert un dans l'école Pasteur, mais au niveau de Morel de Vindé il n'y avait rien du tout, il n'y avait pas de place disponible dans l'école, il nous fallait donc construire un nouveau centre de loisirs à l'intérieur de cette école.

Vous voyez donc l'emplacement en jaune de ce futur centre de loisirs, nous voyons qu'il laisse toute sa place à la cour, il ne la diminue pas mais est collé contre le gymnase. Dans un double but : d'une part, faire de la place, mais aussi mutualiser l'utilisation du gymnase. Il est utilisé en semaine par les scolaires et c'est important qu'il puisse aussi être utilisé commodément par le centre de loisirs le mercredi. Il est donc très important de mettre ce centre de loisirs jouxtant le gymnase, ce qui permet également de mutualiser un certain nombre d'équipements, notamment les sanitaires, qui seront communs aux deux équipements.

C'est donc une opération importante qui bénéficiera de subventions du département, puisqu'elle est inscrite au contrat départemental, et de la Caisse d'Allocations familiales. Le projet est très avancé, les architectes ont déjà déposé des plans, l'ouverture est prévue pour le printemps 2019, époque pendant laquelle nous pourrions déménager le centre de loisirs provisoire qui se trouve dans les bâtiments de la CPAM, et commencer vraiment les travaux de la rue transversale du Cœur de ville à cet horizon-là. Je vous montre simplement une vue en perspective de ce projet de centre de loisirs. Nous voyons bien qu'il est accolé au gymnase, et qu'il laisse une cour libre importante.

Bien sûr, le développement du sport. Nous avons fait un schéma directeur des installations sportives, et il faut maintenant le mettre en œuvre. Il est tout de même très ambitieux puisqu'il y a entre 3 et 4 millions d'euros d'investissements prévus, nous ne pouvons donc pas tout faire en une année, mais nous le mettons résolument en route avec une première étape cette année. Avec la création de vestiaires au stade Guibert, sur la photo ce n'est pas le stade mais le terrain synthétique Duchesne, et nous ferons également l'éclairage du terrain de tennis. Le terrain synthétique était l'étape zéro de ce schéma directeur, et nous continuons avec cette deuxième étape.

Nous reparlerons de ces vestiaires puisque l'autre projet est l'aménagement de la pointe Feuillaume. Vous savez qu'à cet endroit il y a, d'une part, le stade Guibert qui a un problème puisqu'il n'a pas de vestiaires, qu'ils sont dans la villa du même nom que vous voyez derrière. C'est une villa qui est très mal utilisée, peu pratique, nous voulons donc transférer les dernières activités, notamment les vestiaires, et en créer sur le stade Guibert pour que les choses soient confortables pour les utilisateurs du stade.

Ensuite, la villa Guibert étant alors libre, nous lancerons une mise en concurrence sur cette zone-là, soit sur la zone de la villa, soit de la villa plus des terrains rue Edmond Blanc un peu en face, pour lancer un projet respectueux de l'environnement et du caractère du site, nous serons donc très vigilants sur ce projet. Cela achèvera l'aménagement de la pointe Feuillaume, il est tout de même très important de terminer car nous ne savons pas ce que sera l'avenir mais il n'est pas très bon d'avoir des terrains qui restent en friche trop longtemps. Cela peut induire certains à développer des équipements qui ne seraient pas forcément intéressants, ou pas tels que nous les voudrions. Il est tout de même important d'essayer de réduire le plus possible les terrains qui restent encore mal utilisés sur la ville.

La rénovation du bourg : nous arrivons au bout de la rénovation de l'église qui, depuis plusieurs années, occupe beaucoup de temps et d'argent, cela sera pratiquement terminé à la fin de l'année, c'est une belle restauration. Puis, nous allons changer de bâtiment, nous allons commencer à préparer la rénovation intérieure du Carré des Arts. Tout l'extérieur avait été refait, mais l'intérieur était resté en l'état. Il faudra donc réaménager l'intérieur pour l'école de musique, en 2018 il n'y aura pas encore d'engagement de travaux, mais ce sera l'engagement des études préalables.

Un mot du budget d'assainissement : la stabilité. Environ la valeur moyenne de ces dernières années, sachant qu'il y en a eues avec des pointes et d'autres un peu moins. Un budget d'assainissement d'environ 450 000 €, et la redevance d'assainissement sera fixée à 39,8 centimes d'euros par mètre cube, c'est-à-dire une très modeste augmentation de 1,5 %, comme pour nos tarifs, par rapport à la redevance d'aujourd'hui.

Un mot pour éclairer la place de cette redevance dans le prix de l'eau. Celui-ci, en 2017, sur la plus grande partie de La Celle-Saint-Cloud, 80 % puisque certaines parties ont un prix un peu différent, le prix de l'eau, est de 3,35 € HT par mètre cube. Vous voyez que sur cette somme la redevance de la ville représente 0,39 €, soit 11,5 %. Nous voyons que dans le prix de l'eau il y a trois grandes parties : une première qui est la distribution de l'eau avec l'ex-SEVESC, qui est la fourniture d'eau potable ; une deuxième partie à peu près équivalente, le financement de l'eau et la distribution coûtent environ 1,35 € ; il y a ensuite l'assainissement qui représente environ le même montant, en rouge et rose, qui est partagé entre plusieurs participants : l'assainissement de la ville, c'est-à-dire les conduites d'eaux usées gérées par la ville sous les rues de la ville, et l'assainissement géré par les syndicats. Vous savez que les eaux de la ville, une fois qu'elles ont coulé dans la ville, rejoignent d'autres tuyaux, traversent la Seine, Croissy, vont jusqu'à l'usine d'épuration d'Achères. Tout cela représente également des coûts qui se retrouvent dans les 0,89 € ici. Il y a également l'Agence de l'eau à laquelle nous donnons une subvention obligatoire de 0,72 €. Voilà donc le prix de l'eau tel qu'il est aujourd'hui dans notre ville, et cette redevance d'assainissement de 0,39 € nous permet d'engager un budget chaque année d'environ 450 000 € pour rénover nos installations d'assainissement.

Vous savez que nous avons un endettement très maîtrisé, nous finançons largement tous ces investissements avec l'autofinancement, un peu d'endettement mais pas beaucoup. Nous avons donc une dette très inférieure à celle des villes comparables, puisqu'au 1^{er} janvier de l'année prochaine, ou au 31 décembre de cette année, cela revient au même, nous aurons 6 ou 7 millions de dettes, ce qui représente une dette de 316 € par habitant. Si l'on compare à d'autres villes, nous sommes bons un peu partout puisque dans les villes comparables dans les Yvelines de 20 à 35 000 habitants, la dette moyenne est de 780 € par habitant. Pour les villes un peu plus grandes de 25 à 45 000 habitants, c'est 1069 € de dette par habitant, et si l'on prend la France entière avec des villes de 20 à 50 000 habitants, c'est 1109 € de dette par habitant.

Ceci nous ramène un peu au ratio d'endettement dont nous parlions tout à l'heure, qui est la division de l'encours de dette par l'autofinancement, c'est-à-dire par le résultat du compte de fonctionnement que nous avons vu tout à l'heure. Notre dette est donc de 6,86, nous avons vu tout à l'heure qu'avec le résultat, c'est-à-dire les recettes moins les dépenses, nous arrivions à dégager un autofinancement de 1,9. Ce fameux ratio sur lequel nous devrions donc être jugés, cela reste à préciser, qui est la division de la dette par l'autofinancement, soit 6,86 divisé par 1,9, nous donne un ratio de 3,6. C'est un bon ratio car si l'on regarde les communes comparables (je n'ai que les chiffres de 2015, mais cela a dû se dégrader en 2016 et 2017), le ratio est de 9.

Ces ratios signifient que si nous consacrons chaque année tout notre financement à rembourser notre dette, nous aurons remboursé totalement notre dette au bout de trois ans et demi, alors que les communes comparables, en moyenne, le feront en neuf ans, et pour les plus endettés, vingt ou trente ans. Nous sommes donc bons en dette, pour ce ratio d'endettement, c'est pourquoi j'ose espérer qu'on ne nous embêtera pas trop cette année, ou au moins que nous serons largement dans le cadre fixé par les objectifs ; c'est un vœu pour le moment.

Je termine par certains documents annexes, parce qu'il faut maintenant vous donner un certain nombre d'informations au moment de la présentation de l'orientation budgétaire, notamment en ce qui concerne les effectifs et la masse salariale. Sur ce tableau, vous avez les effectifs par grandes filières, 2016 et 2017, en distinguant, d'une part, les effectifs autorisés, et, d'autre part, les postes budgétés.

Prenons l'exemple de l'année 2016, filière par filière, la plus importante étant la filière technique et ensuite la filière sociale. Globalement, nous avons 430 effectifs autorisés, mais en budget nous n'en avons que 354. Pourquoi cette différence ? Nous sommes très contraints par les règles de la Fonction publique et nous ne pouvons pas faire la promotion d'un agent d'un grade sur un autre en cours d'année, si nous n'avons pas prévu, dans les effectifs autorisés, la possibilité de tel ou tel grade. Pour pouvoir avoir un peu de souplesse dans l'année, il faut inévitablement que nous ayons un effectif autorisé supérieur aux postes réellement budgétés.

Si l'on regarde 2017, ce qui est important c'est que les postes budgétés sont en diminution, de 354 à 351, c'est ce qui compte dans les dépenses de personnel budgétées. Nous voyons bien cette baisse que nous avons prononcée depuis l'année dernière et cette année. Concernant les effectifs autorisés, nous avons tout de même fait un nettoyage formel, l'écart était beaucoup trop grand, ce n'est pas la peine de prévoir forcément beaucoup de places qui ne seront jamais utilisées.

Un mot maintenant sur les éléments financiers. Nous avons vu que les charges de personnel correspondaient à peu près à 15 millions, la masse prévisionnelle des traitements est de 8 374 000, auxquels il faut ajouter le régime indemnitaire. Vous savez qu'en plus de leur traitement les agents bénéficient de primes qui s'appellent le régime indemnitaire pour 773 000 €.

Vous aviez déjà ces données à l'appui des documents du budget, du compte administratif, et ils sont rappelés là de façon très synthétique au niveau du document de présentation des orientations budgétaires. J'en ai terminé, à vous la parole.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Pierre pour cette présentation très complète, très synthétique de tous nos projets municipaux dans les différents domaines. Qui souhaite commencer ?

Madame DELAIGUE

Monsieur le maire, j'ai suivi attentivement tous les engagements pour l'année à venir, en particulier ce qui concerne Beauregard et la Villa Guibert.

Concernant Beauregard, le programme de logements sociaux, j'insiste bien sur ce mot « sociaux », de 78 logements engagés, vous parlez d'une réflexion avec la Ville de Paris, dont une étude sociale et urbaine. J'aurais aimé en savoir un peu plus, qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce qu'il y a derrière ? Est-ce qu'il n'y a pas encore la construction de logements sociaux ? À Beauregard, je crois que l'on peut considérer que l'on est vraiment à taux plein à ce niveau-là, et qu'il faudrait bien envisager d'autres endroits pour assurer une mixité sociale.

Je pense en particulier, cela va peut-être vous paraître surprenant, je ne sais pas, à la Villa Guibert. Vous envisagez de réaffecter ou de vendre, mais c'est peut-être un emplacement intéressant pour construire des logements sociaux.

Je reviens sur Beauregard, rénovation urbaine et également, pourquoi pas voirie ? Nous savons qu'elle n'est pas en bon état à cet endroit, je pense en particulier à l'avenue des sources dont il est fait assez fréquemment référence en conseil de quartier. Il y a eu un pas de fait avec un panneau pédagogique pour limiter la vitesse, c'est une bonne chose, mais il y a tout de même encore du travail, et j'aimerais savoir s'il est prévu de la rénover en 2018. Merci.

Monsieur BARATON

D'abord sur les impôts, si j'ai bien compris cela veut dire que 50 % des gens à La Celle Saint-Cloud paieront encore la taxe d'habitation, ce qui fait une perte de 2 millions d'euros si j'ai bien suivi tout cela. Vous dites que vous stabilisez les taux, ce qui est une vérité absolue, mais il ne faut pas

oublier que tous les services publics augmentent nettement plus que l'inflation, le tableau n'est pas aussi idyllique que vous le dites.

Je reviens maintenant sur les investissements. Si j'ai bien compris, cela fait 1,4 million par an d'investissement sur les grosses opérations, c'est environ 40 % de 4 millions. Pour le Cœur de ville, nous étions à la réunion le 5 juillet, nous n'étions pas nombreux mais nous, nous y étions.

Monsieur le Maire

Nous aussi, largement.

Monsieur BARATON

Oui, il y avait 15 élus sur 35, ce n'est pas non plus fabuleux.

Monsieur le Maire

Nous y étions largement, Monsieur Baraton si vous commencez ce genre de polémique, je veux dire que l'équipe municipale est très impliquée sur le Cœur de ville depuis longtemps.

Monsieur BARATON

Mais absolument, je n'en doute pas une seconde, Monsieur le maire. Je dis simplement que nous avons eu un avant-projet, vous dites que les choses avancent, j'aimerais bien savoir, puisque cela fait partie intégrante du projet, où en sont les négociations avec la région concernant les terrains du lycée, et où en sont les tractations éventuelles avec la famille SAUQUET concernant leur propriété, puisque le nombre de logements est fonction de ces deux zones.

Troisième chose sur le quartier de Beauregard : vous parlez d'I3F, nous sommes bien d'accord, pourriez-vous vous engager aujourd'hui à dire qu'il n'y aura plus aucune construction sur Beauregard ?

Au niveau du sport, je suis très surpris de voir que dans la perspective à trois ans on ne parle pas de la piste du stade Duchesne qui est en très mauvais état. On ne voit pas le devenir du stade Corneille. Quant à la villa Guibert, si elle devait être vendue (je signale que dans cette zone-là la ville possède énormément de terrains)...

Monsieur le Maire

Enormément est un peu excessif.

Monsieur BARATON

Oui, Monsieur le maire, vous avez une bande de 1 500 m² environ avec le service des espaces verts, avec la propriété où habite le gardien, vous avez la villa Guibert, en face vous avez un terrain de 9 000 m², puis, à la pointe, vous avez deux pavillons, c'est tout de même relativement important.

Monsieur le Maire

Pourquoi voulez-vous tout vendre ?

Monsieur BARATON

Je n'ai pas dit cela, Monsieur le maire, je disais qu'il y avait beaucoup de choses. Si la villa Guibert devait faire partie d'un plan, c'est presque un peu anecdotique mais cela mériterait tout de même un certain nombre de contraintes, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'en 1924 cette villa fut le terrain d'entraînement des cyclistes pour les jeux olympiques. Ce serait donc un peu dommage de brader cela à un promoteur qui raserait tout. Sans compter qu'il faut tout de même savoir que la moitié du terrain de la villa Guibert a été pris par la construction des logements. Il y a donc une

réflexion à avoir sur cette zone-là, ce n'est peut-être pas la villa Guibert qui serait à vendre dans l'immédiat, puisque c'est un site qui peut également être transformé en espace convivial pour des gens du quartier qui pourraient venir s'y promener, il y a peut-être quelque chose à faire.

Monsieur DASSE

En premier lieu, nous devons nous réjouir de la baisse des dépenses de fonctionnement, et notamment la stabilisation, voire la baisse là aussi, et des dépenses de personnel, c'est une très bonne évolution. Néanmoins, j'aimerais revenir sur plusieurs points en matière de fonctionnement et en matière d'investissement.

En matière de fonctionnement, vous nous avez laissé entendre que les produits connaîtraient une augmentation d'environ 1,5 % sur l'exercice 2018, c'est-à-dire une augmentation similaire en moyenne à celle qui a été constatée en 2017. Nous avons déjà fait ce type de remarque, mais nous sommes encore au-dessus de l'inflation, c'est une préoccupation. C'est le premier point.

Deuxième point, vous avez évoqué une mission de conseil pour optimiser l'organisation des services, nous souhaiterions savoir un peu comment les choses vont se passer, si cela s'accompagne d'une mission d'audit, de façon à partir de bases intéressantes, c'est pour connaître un peu le détail de cette mission.

J'en viens à la partie investissement, et en complément de ce qui a déjà été dit. Vous avez présenté les quatre grands chantiers à venir pour 2018, en évoquant notamment la création du centre de loisirs à Morel de Vindé. Je souhaiterais simplement rappeler que dans le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017, je cite : « la construction d'un centre de loisirs à l'école Morel de Vindé était déjà prévue ». La question légitime que nous avons est : est-ce que réellement cette fois-ci, en 2018, nous verrons bien la construction de ce projet ? D'ailleurs accessoirement, lors du débat relatif aux orientations budgétaires 2017, nous avons également évoqué la rénovation de la salle Caravelle. Je me permets donc de poser la question de savoir où en est ce projet, alors que l'année 2017 va se terminer dans un peu plus de deux mois.

Concernant la rénovation du bourg, nous constatons qu'il s'agit d'une nouvelle opération de rénovation, pour l'essentiel, de l'église. Il se trouve que l'église a connu plusieurs opérations de rénovation, je pense notamment au retable, est-ce qu'éventuellement, peut-être cette année, pourrait-on s'occuper d'autres dossiers ? Je pense, cela a été évoqué, à l'avenue des sources qui nécessite la mise en œuvre de passages piétons sécurisés, et peut-être d'autres aménagements. Mais je pense surtout aux écoles qui ne connaissent peut-être pas le même rythme de rénovation que peut connaître l'église.

Monsieur le Maire

C'est totalement inexact, cela n'a rien à voir comme un investissement.

Monsieur DASSE

Je me permets donc de faire cette suggestion, c'est-à-dire peut-être de s'occuper un peu moins de l'église en 2018, et de s'occuper peut-être un peu plus de la rénovation des écoles.

Toujours s'agissant du bourg, sur le Carré des Arts, est-ce que, au titre de l'école de musique, VGP va mettre un peu la main à la poche, ou nous laisser financer tout seul ce projet-là ? C'est une interrogation.

Enfin, puisque nous cherchons de l'argent pour nos investissements, s'agissant de la villa Viardot, est-ce que nous pouvons envisager une cession, une vente de la villa Viardot, plutôt que d'envisager la mise en œuvre, la signature d'un bail emphytéotique, comme nous l'a annoncé le magazine Le Point d'il y a un peu plus d'une semaine ? Je rappelle que ce bail emphytéotique est

prévu pour 1 € symbolique par an au profit de la ville de Bougival. Ne pourrait-on pas essayer d'être un peu plus ambitieux sur ce sujet ? Merci beaucoup.

Monsieur BLANCHARD

Sur la taxe d'habitation, je n'ai pas bien compris, puisqu'en 2018 l'exonération ne portera que sur 30 % de la taxe d'habitation. Or, vous nous avez mis dans le projet de budget 2018, 2 millions de compensations par l'État. 2 millions sur 7,4 millions, cela fait 27 %, j'ai pris ma calculatrice pour le vérifier, ça ne colle pas du tout. Cela signifierait que nous aurions plus de 80 % de la population de La Celle Saint-Cloud qui serait exonérée de la taxe d'habitation, or nous savons pertinemment que c'est beaucoup moins à La Celle-Saint-Cloud, ce n'est pas du tout la moyenne nationale, il me semble qu'il y a une erreur à corriger. Mais j'en profite pour poser une question : quelle est la part des foyers de La Celle Saint-Cloud qui, a priori bénéficierait de cette exonération de taxe d'habitation ? C'est quelque chose que vous devez tout de même avoir, ce sont des chiffres que l'on doit pouvoir trouver. Ça c'était la première chose, la plus importante.

Deuxième remarque : dans les points liés à la fiscalité et aux économies envisageables, vous avez abordé le sujet des rythmes scolaires qui peuvent être révisés en 2018. Je souhaiterais que la réflexion sur les rythmes scolaires ne soit pas une simple vision budgétaire de la situation, et la possibilité de faire des économies en revenant à la situation antérieure, sans se poser la question de l'intérêt pour les enfants. Vous allez me répondre que oui, bien évidemment, mais je préfère tout de même anticiper par rapport à ce sujet-là.

Enfin, en termes de dépenses de fonctionnement, vous annoncez -1,5 % en 2018, ce qui correspond, si l'on introduit le GVT, Glissement Vieillesse Technicité, environ 3 % de diminution. Cela me paraît beaucoup, sauf si l'on considère que vous avez enfin pris en compte la part du coût des employés municipaux qui peut être prise en charge indirectement par le fait que Versailles Grand Parc doit nécessairement nous permettre d'effectuer un certain nombre d'économies. Il y a tout de même une part de l'organisation communale qui a été transférée à Versailles Grand Parc. Et lorsque vous avez dit, Monsieur Soudry, que l'on a procédé à un « nettoyage sur les effectifs autorisés », l'expression n'est pas très jolie, déjà, et qu'est-ce que cela signifie ? Quelle est la marge de manœuvre de la commune sur cette opération de nettoyage puisque l'on a des droits à des effectifs qui suivent des barèmes classiques. Là, il y a une question de correspondance qui me paraît un peu étrange parce que passer de 430 à 390 me semble être une diminution très significative. En quoi consistait ce nettoyage ?

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Nous allons essayer de répondre sur les différents sujets évoqués.

Concernant la question de Beauregard, nous pensons qu'elle est très importante parce que le domaine de Beauregard, qui a été construit dans les années 50 – 60, a aujourd'hui énormément pâti de l'évolution du temps, il s'est dégradé. Nous avons donc plusieurs sujets qui sont posés : la question de l'habitat, nous connaissons un certain nombre de logements, nous y sommes allés pour différentes raisons. Le bâti se dégrade, les gens qui l'habitent ne sont pas dans des conditions optimales. Il y a également des questions d'énergie, d'isolation thermique, de nuisances sonores, de tranquillité. Il y a aussi la question des espaces publics, des commerces, des équipements publics. Il ne faut pas oublier la question de la forêt qui est totalement protégée dans le PLU, mais nous pourrions peut-être la mettre en valeur, développer, ce qui n'est pas prévu, des zones un peu écologiques. Cela existe, il y a des possibilités de zonage, d'exploitation, de mise en valeur d'une forêt.

Nous constatons malheureusement aujourd'hui sur tout le quartier de Beauregard une évolution qui, dans la durée, n'est pas favorable, n'est pas du tout satisfaisante pour les habitants de Beauregard, et pas plus pour la ville. Il ne s'agit pas de construire ou de ne pas construire, nous ne sommes pas

du tout d'accord sur le fait de ne pas construire du tout. Parce que lorsque l'on construit des logements neufs comme à Victor Hugo, avec des ascenseurs, accessibles, plus grands, plus agréables, les gens s'y retrouvent parfaitement. Nous avons une demande importante de gens du quartier qui demandent s'il y a encore des logements à Victor Hugo. Il est évident que faire du logement de qualité, comme cela a été fait à Victor Hugo, comme nous souhaitons le faire à Maurice de Hirsch, est indispensable.

Contrairement à ce que l'on peut penser, Beauregard est loin d'être le quartier le plus dense de la ville, ce sont les quartiers nord qui les sont le plus, c'est Elysées. Il y a de la place, et nous sommes absolument convaincus qu'il faut viser, dans les années à venir, une vraie rénovation urbaine avec tous les aspects concernés : l'environnement, le bâti, le commercial, les espaces publics, l'avenue des sources. D'ailleurs, pour vous répondre Madame Delaigue à cette question sur l'avenue des sources, je laisserai Jean-Christian en parler, des choses sont engagées, elles avancent bien, je le remercie de ce qu'il fait sur ce sujet.

Mais vous voyez que la question de Beauregard, un tiers des logements de la ville, est fondamentale pour l'avenir. Nous la traiterons à la hauteur du sujet, c'est-à-dire en direct, évidemment avec un logicien, mais aussi avec le maire de Paris. J'ai écrit à Madame Hidalgo, qui m'a d'ailleurs répondu par un courrier très positif, en disant qu'elle était tout à fait favorable à discuter de l'avenir du quartier de Beauregard, et nous irons jusqu'au bout. C'est-à-dire que nous allons engager ce sujet, le poursuivre, avec des études sur la situation du bâti. J'ai oublié de citer le souterrain, c'est-à-dire les câbles, les réseaux, l'assainissement, l'eau, le téléphone, la fibre, tous ces sujets qui sont fondamentaux.

C'est un quartier qui a vécu pendant des années sans que l'on ne fasse rien de significatif, et aujourd'hui nous mesurons l'écart qui a été pris avec des quartiers qui ont évolué, qui ont su se moderniser, aller de l'avant. Il faut que Beauregard soit un quartier où les gens qui ont habité la ville continuent à vouloir y habiter, y compris pour ceux qui entrent, qui se voient attribuer des logements. Je pense qu'en priorité, les familles celloises devraient être aidées à rester sur leur quartier.

Ce sujet-là que nous attaquons, que nous prenons en charge avec la Ville de Paris, nous l'accompagnons d'une réflexion d'études qui sont des études de fond. Notamment avec l'EPF-IDF dont a parlé Pierre tout à l'heure, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France. Nous avons rencontré à plusieurs reprises l'équipe locale yvelinoise, j'ai rencontré son président Monsieur Geoffroy Didier, et j'en ai parlé à Valérie Péresse parce que c'est une affaire où la région peut nous aider. J'en ai également parlé à Pierre Bédier et j'irai en parler avec le préfet prochainement. C'est donc un sujet fondamental, et nous ferons avancer les choses pour que les gens vivent mieux à Beauregard. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut construire ou pas, Madame Delaigue, ni de mettre Beauregard sous cloche, il s'agit de constater que Beauregard, tel qu'il est, se dégrade et qu'il faut contraire tout faire pour essayer de rénover, de réhabiliter et de redonner un lustre au quartier de Beauregard.

Je voulais insister sur ce point car c'est vraiment l'intention de la ville, notamment la forêt qui n'est pas négligeable. Il y a des parties que l'on peut valoriser : les zones humides, la faune, la flore. Nous avons eu l'opportunité de travailler avec le département, je ne voudrais pas qu'elle soit abandonnée. C'est un sujet extrêmement difficile parce qu'on ne voit pas facilement Madame Hidalgo, il ne suffit pas de téléphoner pour avoir un rendez-vous. Elle donne facilement des rendez-vous aux élus, mais il faut ensuite accompagner, avoir une vraie stratégie qui permette d'aller de l'avant. Voilà ce que je voulais vous dire sur Beauregard.

Je crois qu'il faut tenir compte du fait que la population de Beauregard vieillit, je reviens à la question de l'accessibilité qui me paraît très importante. On peut être d'accord ou pas, mais nous avons eu une réunion de la commission communale d'accessibilité que préside Sylvie, nous voyons

bien que ces enjeux d'accessibilité sont fondamentaux. Si les gens ne peuvent pas monter chez eux au troisième étage, que se passe-t-il ? Ils sont obligés de partir, ce qui n'est pas acceptable.

Je vous propose que nous en reparlions entre nous si cela vous intéresse, je vous associerai volontiers en rentrant davantage dans le détail sur ce sujet.

Je fais une petite parenthèse sur l'avenue des sources et nous reprendrons le fil des questions ensuite.

Monsieur SCHNELL

Sur le quartier de Beauregard, nous sommes responsables, en matière d'infrastructures, de la chaussée sur une petite épaisseur, la couche supérieure, et de l'électricité. Sur Beauregard, je corrige : je ne pense pas que la voirie de Beauregard soit particulièrement dégradée d'une manière générale par rapport à l'ensemble de la ville. Nous avons fait des opérations assez importantes, notamment sur Beaufremont relativement récemment, de même que nous avons fait beaucoup d'interventions sur l'éclairage puisqu'il est moderne, en leds, sur la totalité du quartier depuis cette année. C'est le seul quartier de la ville comme cela, et nous sommes également en train de passer en haute tension l'ensemble de l'éclairage, nous avons donc investi sur Beauregard.

Il y a effectivement une avenue qui est en moins bon état que le reste à Beauregard. Elle pose trois problèmes bien connus, nous en avons déjà parlé plusieurs fois.

Il y a un premier problème de sécurité à régler, et nous avons commencé à mettre en place un certain nombre de choses. Il y a trois éléments, certains sont déjà réalisés, nous avons déjà fait il y a quelque temps un coussin berlinois dans le bas au débouché sur la place du jumelage. Nous venons de mettre en place un radar pédagogique dans le haut. Nous allons rajouter un marquage au sol, un passage piéton qui a toujours pour effet de ralentir la circulation, et nous allons faire un passage piéton surélevé dans 40 % à partir du bas de la voie, à l'endroit où il y a une allée piétonne qui traverse le quartier. Sur le plan sécurité, il y aura quatre éléments de sécurité, nous pouvons difficilement faire davantage sinon à mettre une chicane tous les mètres, je crois que ce n'est pas mal.

Ensuite, il reste deux problèmes : un problème d'état de la chaussée qui n'est pas que le revêtement, qui est également le soubassement, parce qu'il y a des enfoncements. Et il y a également un problème de profil en travers. La chaussée est un peu spéciale, sur un plan nous avons un zigzag dans la rue. Effectivement, tout ceci mériterait peut-être d'être repris.

Le problème c'est que nous avons dit que sur les investissements de rénovation courante, ce ne sera pas forcément la priorité des années qui viennent, mais nous allons continuer à en faire, bien évidemment. Il y a d'autres rues dans la ville qui posent également des problèmes, pas énormément, nous les avons listées, il y en a une demi-douzaine qui posent un problème de même nature que ce que nous avons actuellement à l'avenue des sources. Nous sommes en train de finaliser un plan, nous allons classer les rues, en fonction de la priorité et du montant disponible pour faire les travaux. Si nous voulons faire à fond l'avenue des sources, ce sont des travaux chers, nous ferons donc un plan et nous dirons à quelle date nous ferons cette avenue. Aujourd'hui, je ne sais pas quand cela sera fait, nous avons des conférences budgétaires prochainement, nous parlerons de cela et nous vous dirons à ce moment-là quand ce sera cranté.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian.

Monsieur BLANCHARD

Une simple remarque par rapport à la difficulté de l'approche sur la nécessité de rénover Beauregard, que nous ne remettons absolument pas en cause. Nous avons des bâtiments anciens, et c'est cela qui pose problème. La réponse apportée par la création de bâtiments nouveaux ne répond pas à la question des bâtiments qui sont déjà anciens, ce sont eux qu'il faut rénover en priorité. Or, ce que nous avons pu constater c'est que cela coûte cher, et que d'une manière générale, pour pouvoir porter ces projets de rénovation, il est plus facile de s'adosser à un bailleur social.

Nous retrouvons le sujet que nous évoquons à chaque fois qui est qu'il est plus facile, pour rénover Beauregard, d'y installer des logements sociaux. Ce que l'on ne souhaite pas puisque l'on considère qu'il y a déjà suffisamment de logements sociaux à Beauregard. Vous froncez les sourcils, mais vous avez bien compris ce que je voulais dire. Ce n'est pas en créant des choses nouvelles que l'on va régler le problème du bâti à Beauregard, c'est en rénovant des bâtiments et en trouvant d'autres solutions que de créer des logements sociaux là où l'on n'en a pas besoin dans la commune de La Celle Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Je ne peux pas être d'accord sur ce sujet qui est totalement récurrent, nous en parlons à chaque fois. La réalité c'est que sur une partie de Beauregard aujourd'hui, les critères appliqués d'attribution des logements, je me tourne vers Laurence, sont les critères du logement social.

Madame AUGERE

(Micro éteint – inaudible)

Monsieur le Maire

Merci Laurence. La question n'est pas de créer du nouveau et de laisser l'ancien Monsieur Blanchard. Cela fait partie des sujets que nous allons évoquer, si nous pouvons rénover des logements existants avec la Ville de Paris en les équipant, par exemple, d'ascenseurs, pourquoi pas ? Est-ce que les logements qui sont petits deviendront grands pour autant ? Non. Il faut peut-être mieux étudier la répartition des familles dans ces logements, mais avoir des logements plus spacieux n'est pas forcément une idée idiote. Les logements de Victor Hugo sont plus grands. Lorsque vous avez des personnes en petit nombre dans des petits logements, ça va. Nous ne nous interdisons rien, mais nous ne nous interdisons certainement pas d'utiliser, si besoin est, le moyen du logement social si cela peut rendre service aux gens. De toute façon, je redis, Laurence l'a dit et nous n'allons pas le répéter à chaque fois, c'est aujourd'hui le critère d'entrée de Beauregard 1.

Madame DELAIGUE

En fait, vous avez tous noté également que dans le PLU, il y avait de nouvelles tranches de conventionnement prévues à Beauregard, c'est noir sur blanc. Cela veut dire encore des logements sociaux, réhabilitation et conventionnement. Cela est la continuité de ce que disait Monsieur Blanchard, cela fait bien encore un apport de logements sociaux, vous êtes d'accord ?

Monsieur le Maire

Non, ils le sont déjà, ce sont les mêmes personnes. Il faut tout de même de temps en temps regarder les choses en face, et cela ne changera pas. Là encore, nous n'allons pas nous interdire d'utiliser ces moyens de financement qui peuvent nous aider à rénover le domaine de Beauregard. Il faut voir les choses plus largement, il n'y a pas que le logement social, il y a également la question des pavillons, par exemple. Puisque vous évoquiez le PLU, nous y avons mis la possibilité d'une accession à la propriété, nous élargissons là la vocation du domaine de Beauregard.

Nous allons continuer avec Pierre Soudry qui va répondre aux questions financières.

Monsieur SOUDRY

Je vais peut-être d'abord reprendre le fonctionnement après l'investissement. Sur le fonctionnement, il y a des questions sur la taxe d'habitation. Il est clair que la part des foyers qui bénéficiera du dégrèvement de la taxe d'habitation, nous ne la connaissons pas aujourd'hui. Nous pourrions difficilement la connaître parce que dans les fichiers fiscaux sur lesquels nous travaillons, que nous donnent les services fiscaux de l'Etat, ne figure pas le revenu des gens, il est sur l'avis de taxe d'habitation, c'est donc une estimation. Je reconnais bien votre calcul, les 2 millions d'euros sont sans doute un peu forts, mais c'est une estimation et non pas le budget.

Concernant la réflexion sur les rythmes scolaires, il est bien évident que la priorité sera le bien-être de l'enfant et que nous ne sommes pas attachés à revenir stricto sensu à ce qui était avant.

La baisse des dépenses de fonctionnement est effectivement un geste volontariste, compte tenu de ce que vous avez dit, mais le GVT n'est pas toujours positif. Aujourd'hui, nous sommes tout de même dans une époque où un certain nombre de personnes vont partir en retraite, qui sont, par définition, des gens qui ont une certaine ancienneté, compte tenu de laquelle ils ont par définition plus d'ancienneté que des jeunes que nous embauchons. Même si cela sera difficile, nous essaierons de tenir le 1,5.

Sur les effectifs autorisés, c'est une mise à jour que nous faisons toujours, elle est toujours indiquée au conseil, c'est une délibération à chaque fois, cela est fait en toute transparence.

Sur les investissements, la salle Caravelle reste toujours un point important, sauf que nous sommes tributaires de la copropriété, nous n'en sommes pas propriétaires. C'est-à-dire que nous ne pouvons faire des travaux dedans qu'une fois que les problèmes d'étanchéité que connaît la dalle aujourd'hui seront résolus. Pour cela, il faut que l'assemblée générale de la copropriété vote les travaux d'étanchéité. Pour le moment cela n'a pas été fait, malgré nos demandes, nous relançons encore cette année, Jean-Claude Teyssier pourrait en parler, il assiste aux assemblées générales et il est près du conseil syndical, mais cela n'est pas fait. Nous ne pouvons donc pas nous amuser à dépenser de l'argent dans une salle qui reçoit l'eau, ce sera fait le jour où nous aurons l'étanchéité. Vu les délais, compte tenu des convocations des assemblées et des travaux, pour nous ce ne sera pas en 2018.

Pour le Cœur de ville, il est bien évident que la région est concernée, nous avons des contacts avec elle. Nous lui avons écrit et elle nous propose de nous rencontrer sur un sujet plus général qui est la redéfinition des assiettes des différents lycées de la ville. Nous allons la rencontrer à cette occasion pour fixer ensemble les répartitions d'assiettes de terrains entre les différents lycées.

La rénovation du bourg est claire, nous la passons dans les investissements. Nous avons cité l'église mais cela s'est terminé cette année, en 2018 nous ferons plutôt sur le Carré des Arts. Dans les écoles, de toute façon, nous faisons largement plus, vous aurez le budget détaillé, la rénovation des écoles n'est pas comparable avec ce que nous avons fait pour l'église.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Pierre. Encore une intervention sur le DOB, Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

(Micro éteint inaudible)

Monsieur le Maire

La piste fait partie du schéma directeur, Daniel tu pourrais peut-être nous dire ce qui a été fait là-dessus ?

Monsieur TURCK

Très rapidement, bien sûr nous ne sommes pas insensibles à ce qui se passe sur la piste. Pendant la construction du synthétique, la société ART DAN a tout de même repris les bordures de piste puisque c'est le premier couloir qui est très attaqué, nous le savons très bien. Ils ont repris les différents endroits où cela s'affaissait en attendant. En attendant également, le service des sports a commandé une étude de terrain. Avant de faire quoi que ce soit il faut d'abord regarder ce qui se passe sur tous les couloirs et à tous les endroits. C'est commandé, ce n'est pas encore commencé, après nous verrons ce que nous ferons. Sachant tout de même qu'à la première question que l'on a posée ART DAN, qui était de savoir combien cela nous coûterait s'il fallait refaire la piste en totalité, on nous a répondu 600 à 800 000 €. Nous avons regardé la personne en lui disant que ce n'était même pas la peine d'y penser parce que c'est tout de même exagéré.

Il y a la possibilité d'une reprise des deux premiers couloirs, et de mettre un retoping, c'est-à-dire un granulé sur toutes la piste. Il faut faire l'étude de tout cela et voir ce que cela fait, mais il faut avant faire l'étude de terrain.

Monsieur le Maire

Pierre, sur le Cœur de ville ?

Monsieur SOUDRY

D'abord le nombre de logements n'est pas arrêté aujourd'hui, cela fait partie de la deuxième partie de l'étude. Sur la propriété de Monsieur SAUQUET, nous avons bien sûr pris des contacts avec lui. Pour le moment il semble qu'il ne soit pas vendeur, nous n'allons donc pas bloquer le projet Cœur de ville parce que Monsieur SAUQUET ne veut pas vendre. Nous déroulons donc le projet Cœur de ville, pour le moment sans utiliser la propriété SAUQUET.

Sur le stade Corneille, pour le moment rien ne bouge, rien n'est prévu, ni dans un sens ni dans l'autre

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Je vous propose de prendre acte de ces orientations budgétaires, et nous allons continuer sur les différentes délibérations de cette séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Admission en non-valeur

Monsieur BRILLANT

Madame le comptable public a transmis à Monsieur le maire un état de produits communaux non recouvré portant sur les années 2013 à 2017, pour un montant global de 8 899,79 €. Ce montant correspond à des impayés de prestations de services : cantine scolaire, activités périscolaires, loyers, etc., pour des administrés en situation sociale difficile, pour lesquels des procès-verbaux de carence ou des décisions d'effacement des dettes ont été établis.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'admettre en non-valeur les sommes proposées par Madame le comptable public s'élevant à la somme de 8 899,79 €.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'état de produits communaux non recouverts transmis par Monsieur le Comptable Public,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 4 octobre 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'admettre en non-valeur les sommes proposées par Monsieur le Comptable Public pour un montant de 8 899,79 euros.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Opposition de la prescription au titre des retenues de garantie

Monsieur BRILLANT

La ville a conclu un marché public avec l'entreprise ICS Inside Concept & Solutions en 2011, portant sur la réalisation de peintures dans les groupes scolaires. Dans le cadre de ce marché, une retenue de garantie pour un montant global de 1 926,41 € correspondant à 5 % du marché a été prélevée par le Trésor public. L'entreprise a cessé son activité le 1^{er} novembre 2014, et un jugement de clôture a été prononcé le 10 février 2016. La retenue de garantie n'a pas été libérée avant la clôture de l'entreprise. Ainsi, les fonds sont bloqués sur un compte d'attente à la Trésorerie.

Afin de pouvoir débloquer ces fonds au profit de la ville, le conseil municipal doit prendre une décision opposant la prescription au titre de la retenue de garantie. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'opposer la prescription au titre des retenues de garantie du marché

11 MAP 17 relatif aux travaux dans les groupes scolaires, et d'encaisser les retenues de garantie pour un montant total de 1 926,41 €.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 04 octobre 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'opposer la prescription au titre des retenues de garanties du marché 11MAP17 relatif aux travaux dans les groupes scolaires et d'encaisser les retenues de garanties pour un montant total de 1 926,41€

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Modification des durées d'amortissement du budget d'assainissement

Monsieur SOUDRY

C'est une mesure comptable consistant en une mise à jour des durées d'amortissement du budget annexe de l'assainissement, que l'on porte maintenant à la durée constatée sur l'ensemble des communes voisines, et notamment en cohérence avec VGP et Versailles, pour porter à cinquante ans (c'est normalement quarante ans) la durée d'amortissement des réseaux d'assainissement, et à cinq ans la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de réalisations.

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 04 octobre 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'approuver le barème des durées d'amortissement qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2018, à savoir :

- réseaux d'assainissement nature 21532 : durée de 50 ans

- frais d'études non suivis de réalisation nature 2031 : durée de 5 ans

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Convention de versement d'une subvention pour surcharge foncière à I3F dans le cadre de l'opération Maurice de Hirsch

Monsieur SOUDRY

Comme nous en avons parlé tout à l'heure, pour la construction de l'immeuble I3F sur Maurice de Hirsch, nous allons verser une subvention pour surcharge foncière de 400 000 € à I3F. Elle sera versée en deux parties : 250 000 € au moment du dépôt de permis de construire, et 150 000 € à la déclaration d'ouverture de chantier. En contrepartie de ce versement, I3F nous donnera un droit de réservation de 9 logements pour une durée de 25 années.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer la convention permettant le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire

Des questions ? Madame Vial.

Madame VIAL

Sur ce versement qui nous donne la possibilité d'avoir 9 logements, la question qui se pose c'est que les conditions d'attribution de ces logements sont très encadrées, avec l'article qui suit. Nous pouvons donc nous poser la question de savoir si, par exemple, les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées seront éligibles. I3F se réserve tout de même le droit d'étudier les dossiers, ce n'est malheureusement pas la ville de La Celle Saint-Cloud qui peut décider unilatéralement d'attribuer ces logements aux personnes qui devraient les occuper.

Il y a d'ailleurs un corollaire à cette question, qui est de savoir combien il y a de personnes qui ont pu intégrer les logements Victor Hugo, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Il y a effectivement des gens à loger sur La Celle Saint-Cloud, Mais nous savons très bien que la majorité de ces logements ne vont pas à des Cellois mais à d'autres personnes. Je partage tout à fait l'avis de Marie-Pierre, concentrer les difficultés sur un seul quartier, je ne trouve pas cela souhaitable. Ce n'est pas pour autant que je ne veux pas que les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite puissent être logées dans des conditions décentes. Mais est-ce que cela leur donne vraiment la possibilité ? Je n'en suis pas certaine.

Madame AUGERE

Pour répondre à votre question concernant les attributions, une commission d'attribution est toujours composée de plusieurs personnes, et c'est la loi. Le bailleur social est obligé d'organiser cette commission dans ses locaux et autour de la table, plusieurs personnes sont présentes. Un droit de réservation ne veut pas dire que l'on fait ce que l'on veut et comme on le veut, cela veut juste dire que le réservataire doit proposer trois candidats. Lorsque la préfecture est réservataire, elle propose trois candidats, lorsque Action Logement est réservataire, elle propose trois candidats, c'est le système. Que la personne soit en situation de handicap, ou pas, il y a effectivement toujours, quel que soit le cas, trois candidats qui répondent à des critères qui sont que le loyer doit être à 33 % maximum des revenus, hors allocation logement, etc. Il n'y a pas de discrimination parmi toutes les personnes qui postulent, et le bailleur social ne fait pas ce qu'il veut lorsque l'on est dans le cadre du logement social.

Monsieur BLANCHARD

C'est simplement un rappel, parce que tout le monde le sait ici que cette subvention correspond à la pénalité SRU, puisque nous n'avons pas suffisamment de logements sociaux par rapport aux obligations qui nous sont faites. On verse cette subvention essentiellement pour ne pas payer cette pénalité. C'est mieux que de payer la pénalité, mais il faut le rappeler et le mettre au compte rendu.

Monsieur le Maire

Nous mettrons au compte rendu ce que vous aurez dit, mais pardon Monsieur Blanchard, une subvention pour surcharge foncière, c'est une subvention d'équilibre pour permettre à une opération de se réaliser. Ce n'est pas pour régler des problèmes de pénalité, c'est pour permettre à une opération de 78 logements de se réaliser. L'argent que met la commune n'est pas pour payer des pénalités, c'est pour servir à la réalisation d'une opération de création de logements. Nous avons fait la même chose à Victor Hugo, par moments il faut tout de même voir les choses comme elles sont.

Madame VIAL

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, parce que nous considérons que ces constructions ne vont pas directement aux Cellois, que la part pour les Cellois est minime, et que l'intérêt pour les Cellois est donc minime. Ce n'est certainement pas la meilleure solution pour rénover Beauregard que d'y mettre encore des populations en difficulté, même si par ailleurs les bâtiments sont mieux, nous n'en doutons pas. Je n'ai pas eu de réponse à ma question quant au nombre de personnes à mobilité réduite ou de personnes âgées qui ont pu intégrer les logements Victor Hugo.

Monsieur le Maire

D'abord, cela ne fait pas forcément partie des statistiques que nous tenons, ce n'est pas comme cela que ça se passe. Des Cellois, il y en a 28 sur Victor Hugo, c'est-à-dire plus de la moitié, dont probablement un nombre significatif de personnes à mobilité réduite.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibérations n° 2016.05.07 du 13 décembre 2016 autorisant M. le Maire à engager les procédures et signer les documents permettant l'acquisition par la commune des parcelles avenue Maurice de Hirsch cadastrées section C numéros 157, 158, 107 et 63,

Vu la délibération n°2016.05.08 du 13 décembre 2016 autorisant M. le Maire à engager les procédures et signer les documents permettant la cession par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section C n°158 à Immobilière 3F pour la réalisation de 78 logements locatifs sociaux,

Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud souhaite verser à Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière de 400 000 € (quatre cent mille euros) (250 000 € au dépôt du permis de construire et 150 000 euros à la déclaration d'ouverture de chantier) en contrepartie d'un droit de réservation de 9 (neuf) logements pour une durée de 25 années,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Finances et Affaires générales du 4 octobre 2017,

Vu le projet de convention établi entre les parties à cet effet,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE

D'autoriser M. le Maire à signer une convention prévoyant de verser à I3F une subvention pour surcharge foncière dans le cadre de l'opération Maurice de Hirsch et accordant un droit de réservation à la ville de 9 (neuf) logements.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

6. Adhésion à la procédure de mise en concurrence du contrat de groupe d'assurance statutaire avec le CIG

Monsieur BRILLANT

Le centre interdépartemental de gestion organise un contrat groupe d'assurances statutaires, qui garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires : maladie ordinaire, longue maladie/ longue durée, accident de service.

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Ainsi, le CIG a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique. Le contrat risques statutaires du groupement de commandes Ville de La Celle-Saint-Cloud/CCAS arrive également à échéance le 31 décembre 2018. Actuellement les risques garantis par notre contrat sont : le décès, les accidents du travail, la maladie professionnelle et les frais médicaux. Il est proposé au groupement de commandes Ville de La Celle-Saint-Cloud/CCAS de se rattacher dans cette procédure de mise en concurrence démarrant au début de l'année 2018, et à son terme il choisira, au vu des taux de cotisations qui lui seront soumis préalablement, d'adhérer ou non au contrat groupe d'assurances souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette adhésion est conditionnée à la constitution d'un dossier composé d'une délibération et d'un questionnaire. Sans ce préalable, aucune proposition personnalisée ne pourra être proposée. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le rattachement du groupement de commandes Ville de La Celle-Saint-Cloud/CCAS à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurances statutaires du CIG.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur DASSE

En commission, nous avons bien vu que l'adhésion à ce groupement de commandes n'imposait pas l'obligation de suivre dans tous les cas les préconisations du CIG, c'est donc une garantie de souplesse en quelque sorte. Mais pour autant, est-ce qu'en cas de problème, ce qui n'est pas souhaitable évidemment, nous pouvons sortir facilement de ce groupement ?

Monsieur BRILLANT

On peut y adhérer ou pas, nous prendrons une décision si nous y souscrivons ou non.

Monsieur le Maire

C'est le principe d'une assurance, lorsque l'on adhère on ne peut pas se retirer.

Un intervenant

(Micro éteint - inaudible)

Monsieur le Maire

Il y a une durée prévue dans le contrat, je ne comprends pas votre question.

Monsieur DASSE

Si on y adhère, c'est pour une certaine durée, mais s'il y a un problème, si nous ne sommes pas satisfaits du service proposé, est-ce que l'on peut en sortir facilement ? Quelles sont les clauses de sortie ?

Monsieur le Maire

Comme tout marché public, comme tout contrat d'assurance, il y a des clauses qui permettent le retrait. Ce sont des clauses de force majeure, en général, parce qu'on ne se retire pas comme cela uniquement pour des questions d'opportunités. Une fois que l'on a choisi de signer, de rentrer dans le contrat groupe, on y est pour la période prévue.

Autre question ? Il n'y en a pas d'autre. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Finances et Affaires générales du 4 octobre 2017,

Considérant que le contrat risques statutaires du groupement de commandes Ville de La Celle Saint-Cloud/CCAS arrive à échéance au 31 décembre 2018,

Vu la proposition faite par le Centre Interdépartemental de Gestion de se rattacher à la procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurances risques statutaires démarrant au début de l'année 2018,

Considérant que ce rattachement est conditionné à la constitution d'un dossier composé d'une délibération et d'un questionnaire,

Le Conseil municipal ?

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

De se joindre à la procédure de renégociations contrat groupe assurance statutaire proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade et promotion interne 2017

Madame AUGERE

Pour faire suite aux différents mouvements des effectifs intervenus depuis avril 2017, aux différents recrutements, aux avancements de grade ainsi qu'aux résultats de la promotion interne pour l'année 2017, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, en supprimant et en créant un certain nombre de postes dans les filières et cadres d'emplois respectifs, avec effet au 1^{er} octobre 2017.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre en compte toutes les modifications proposées à effet 1^{er} octobre 2017, et d'adopter le tableau général des effectifs modifié.

Madame DELAIGUE

J'ai juste une question. J'ai regardé attentivement le tableau des effectifs où chaque poste, a priori, trouve en regard un autre poste. Effectifs équivalents, sauf pour un poste d'ingénieur où il n'y a pas de création en face. J'ai donc cru comprendre qu'il y avait un poste en moins au global.

Monsieur le Maire

C'est ce que nous avons vu tout à l'heure dans le tableau que Pierre a présenté dans le cadre du DOB. Vous aviez la liste des postes autorisés et des postes budgétés. En fait, nous avons plus de postes autorisés que de postes budgétés, il y avait un écart important et nous réduisons cet écart en supprimant des postes autorisés.

D'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances et Affaires générales réunis le 4 octobre 2017,

Considérant les différents mouvements de personnel intervenus depuis avril 2017, les recrutements les avancements de grade et les résultats de la promotion interne de l'année 2017

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Article 1 : décide de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs, au 1er octobre 2017, ainsi proposées,

Filière Administrative :

Suppression au 1er octobre 2017	Création au 1er octobre 2017
---------------------------------	------------------------------

1 poste	Directeur territorial	1 poste	Attaché hors classe
---------	-----------------------	---------	---------------------

Suppression au 1er octobre 2017	Création au 1er octobre 2017
---------------------------------	------------------------------

1 poste	Adjoint administratif	1 poste	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
---------	-----------------------	---------	--

Filière technique :

Suppression au 1er octobre 2017	Création au 1er octobre 2017
---------------------------------	------------------------------

1 poste	Ingénieur		
1 poste	Technicien	1 poste	Technicien principal de 2ème classe
3 postes	Agent de maitrise	3 postes	Agent de maitrise principal

Filière Sportive :

Suppression au 1er octobre 2017	Création au 1er octobre 2017
---------------------------------	------------------------------

1 poste	Educateur des APS	1 poste	Educateur des APS principal de 2ème classe
---------	-------------------	---------	--

Filière Médico- Sociale :

Suppression au 1er octobre 2017	Création au 1er octobre 2017
---------------------------------	------------------------------

1 poste	Infirmier en soins généraux de classe normale	1 poste	Infirmier en soins généraux de classe supérieure
---------	---	---------	--

Filière Animation :

Suppression au 1er octobre 2017	Création au 1er octobre 2017
---------------------------------	------------------------------

2 postes	Animateur	2 postes	Animateur principal de 2ème classe
----------	-----------	----------	------------------------------------

Article 2 : adopte le tableau général des effectifs ci-joint, prenant en compte les modifications mentionnées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Tarifs et organisation des classes de découverte des écoles publiques pour l'année 2018

Madame DOMINICI

Le départ en classe de découverte constitue pour les enfants et les enseignants un moment privilégié de la scolarité. C'est pourquoi la ville organise ces séjours et en subventionne une partie pour alléger la participation des familles. Des principes d'organisation ont été arrêtés par décision

du conseil municipal en juin 1999, à savoir : la classe entière part avec son enseignant, les projets concernent les enfants de CM2, voire de classe double niveau comprenant des CM2. La durée des séjours a été fixée au maximum à huit jours pour les classes de patrimoine, de nature, de montagne ou de mer. Les montants des séjours fluctuent chaque année en fonction du marché public « classe de découverte », les tarifs doivent donc être votés annuellement.

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver les grilles tarifaires jointes en annexe et les modalités de paiement. À savoir un tarif dégressif appliqué en fonction du quotient familial, un abattement de 10 % accordé aux familles dont plusieurs enfants partent en séjour, et un étalement des paiements en lui une, deux ou trois fois, selon l'échéancier prévu par la ville. Le coût total du séjour sera payé avant le départ de l'enfant.

Monsieur le Maire

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2011.02.29 fixant la grille tarifaire des classes de découverte,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et modalités de paiement pour les séjours en classes de découverte,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunis le 3 octobre 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE :

De faire bénéficier les enfants de CM2 (voire de classes double niveau, comprenant des CM2),

De maintenir la durée des séjours à 8 jours maximum pour les classes de mer, de montagne et de patrimoine,

De reconduire les modalités de paiement des classes de découverte pour l'année 2018, à savoir:

- Un tarif dégressif appliqué en fonction du quotient familial.
- Un abattement de 10% accordé aux familles dont plusieurs enfants partent en séjour.
- Un étalement des paiements en une, deux ou trois fois selon l'échéancier précisé par la Ville.
- Le coût total du séjour sera payé avant le départ de l'enfant.

De reconduire l'application de la grille de quotients spécifique aux classes de découverte approuvée lors du Conseil Municipal le 29 février 2011 (15% de participation de la Ville minimum).

D'appliquer les tarifs proposés cette année pour chaque séjour tels qu'issus du marché public selon les grilles annexées à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Convention pour le versement d'une offre de concours par l'Ecole Internationale Bilingue (EIB)

Monsieur SCHNELL

L'Ecole Internationale Bilingue, l'EIB, qui est une école basée à Paris dans le 15^e arrondissement, a ouvert une antenne à Bougival dans les anciens locaux de l'école anglaise qui donne sur la villa Jonchère. Nous sommes donc concernés puisque l'accès se fait par l'avenue de la Jonchère, et l'école a demandé que l'on leur donne une possibilité d'amener des enfants de Paris par car le matin, et pour les reprendre le soir.

Nous avons intégré cette demande dans des travaux que nous voulions faire de toute façon à cet endroit, puisque nous voulions reprendre complètement toute la zone de l'avenue de la Jonchère, à droite en montant, entre la sortie ou l'entrée d'Élysée village, et l'entrée de la sente de Bournival. Dans ce projet, il y a trois choses, d'une part la création d'un nouveau double quai bus aux normes PMR. Il y a la reprise complète d'un petit triangle en friche, avec un mur qui était en train de s'effondrer depuis un certain temps, et la création de nouvelles places de stationnement pour maintenir le nombre de places de stationnement perdues à cause de ces travaux. Sachant qu'en même temps, il y a un projet qui ne coûte pas beaucoup d'argent, c'est que nous avons deux places Communauto « auto-partage » au même endroit ; nous allons avoir une modification complète de cette zone.

Les travaux totaux se montent à 145 000 € TTC, et l'école EIB est d'accord pour payer 50 000 € sur ces travaux. Il faut signer une convention toute simple, que vous avez dans les annexes, dans laquelle ils disent qu'ils payent les 50 000 €, et qu'en échange nous leur donnons une place de stationnement à la fois pour déposer les enfants et les reprendre, dans le nouvel arrêt de bus créé prochainement, puisqu'il sera fait au plus tard le 3 novembre 2017.

Monsieur BARATON

On nous demande d'autoriser la ville à réaliser pour 145 000 € de travaux, il faut savoir qu'il y en a 75 000 qui ont déjà été utilisés.

Monsieur le Maire

Non, on ne demande pas d'autoriser 145 000 € de travaux, on demande d'accepter une subvention.

Monsieur BARATON

Il est bien dit que les travaux sont estimés à 145 000 €.

Monsieur le Maire

Oui, mais là on n'autorise pas des travaux, on autorise une convention avec l'EIB pour obtenir 50 000 €.

Monsieur BARATON

J'ai compris, j'étais à la commission. Ces travaux de soutènement du mur ont été réalisés, vous aviez budgété 60 000 €, il y en a eu pour 75 000 €, là on a trouvé 15 000 € sans problème alors que pour d'autres endroits de la ville, lorsqu'il faut boucher trois trous, il n'y a pas assez d'argent.

D'autre part, il y a un problème de fond : vous allez faire deux quais bus. Il se trouve que je passe de temps en temps dans ce secteur et que, que vous le vouliez ou non, le bus venant de Paris le

matin stationnera évidemment sur la zone que vous allez faire, mais le soir, le bus se mettra de l'autre côté comme il le fait tous les soirs. Parce que si vous l'obligez à aller dans ce sens-là, pour tourner, pour repartir sur Paris, il devra faire son demi-tour à la place Berthet. On va donc faire un quai de bus supplémentaire pour un bus qui sera peut-être là le matin, mais qui sera garé le soir sur l'autre arrêt de bus du 27.

Par ailleurs, actuellement ils sont trois ou quatre bus au même moment, et j'avais même dit à la dernière réunion qu'il y a d'autres bus qui viennent stationner sur un emplacement. Si cela continue, le 27 aura du mal à stationner sur son emplacement. Là, il y a une vraie réflexion.

En plus, c'est une école totalement privée, qui vient de Paris, qui est sur Bougival, nous voterons donc contre cette délibération.

Monsieur le Maire

C'est tout de même paradoxal : cette école apporte 50 000 € et vous votez contre. C'est hallucinant.

Monsieur BARATON

Elle apporte 50 000 € mais la ville en dépense 145 000, c'est ça la différence, Monsieur le maire. Il y a donc 100 000 € de dépensés. Je mets de côté le mur, admettons, mais il y a 30 000 € du contribuable cellois pour une école totalement privée, avec aucun enfant de La Celle Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

C'est faux.

Monsieur BARATON

D'accord. Il y a quatre cars, la grande majorité doit venir d'ailleurs. En tout cas, le résultat c'est que si l'on a, certes, 50 000 €, la ville dépense 100 000 €.

Monsieur le Maire

C'est un calcul de Sapeur Camembert.

Monsieur SCHNELL

Je crois qu'il y a un peu méprise sur le sujet de la délibération puisque de toute façon, EIB ou pas EIB, il fallait remettre ce petit triangle en état, ainsi que l'arrêt de bus parce qu'il est dangereux là où il est, et compenser les places perdues à cause de cela. De toute façon, nous aurions dépensé 145 000 €, même sans l'EIB. Simplement, il se trouve qu'il y a l'EIB en plus et qu'ils acceptent de contribuer à ces dépenses, c'est donc une très bonne nouvelle pour la ville.

Madame DELAIGUE

Cette école étant sur le terrain de Bougival, peut-on imaginer que Bougival participe également ?

Deuxièmement, quels enfants vont dans cette école, est-ce qu'il y a des enfants cellois, des enfants bougivalais ?

Monsieur SCHNELL

Nous n'avons pas la liste des enfants, mais manifestement certains d'entre nous savent qu'il y a des enfants cellois.

Ensuite, sur la participation de la ville de Bougival, je n'y ai pas pensé.

Monsieur le Maire

Même pour des enfants de Bougival, est-ce qu'il est scandaleux de faire un petit investissement qui va leur servir ? Dans quel monde vit-t-on ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? C'est donc adopté. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville, pour répondre à une demande formulée par l'Ecole internationale bilingue (EIB) de la Jonchère (antenne de l'EIB Paris) de réaliser un aménagement sécurisé permettant la dépose par car des enfants de l'établissement, a intégré cette demande aux travaux qu'elle projette de réaliser en matière de sécurité et de confort avenue de la Jonchère,

Considérant que la ville réalisera les travaux suivants :

- création d'un nouveau double quai bus aux normes PMR, au droit de l'accès piéton à l'école
- création d'une zone d'attente sécurisée, comprenant le déplacement de l'abri bus, la reprise d'un mur de soutènement, l'aménagement de la zone
- création de nouvelles places de stationnement, en compensation des places perdues

Considérant qu'il est prévu une date d'achèvement des travaux le 3 novembre 2017,

Considérant la proposition de l'EIB de participer financièrement à cette dépense publique d'investissement sous la forme d'une offre de concours forfaitaire de 50 000 €,

Considérant le montant de ces aménagements estimé à 120 833€ HT soit 145 000 € TTC,

Considérant que le budget est inscrit au budget primitif 2017 en section investissement,

Considérant qu'il convient de signer une convention précisant le montant et les modalités de cette offre de concours apportée par l'EIB Paris à la ville de La Celle Saint-Cloud,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 4 octobre 2017,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement d'une offre de concours par l'EIB Paris au bénéfice de la ville de La Celle Saint Cloud à hauteur de 50 000 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Création du centre d'accueil élémentaire Morel de Vindé : autorisation donnée à Monsieur le maire de signer la demande de permis de construire et de solliciter une aide financière auprès de la CAFY

Monsieur TEYSSIER

La ville de La Celle Saint-Cloud ne possède pas d'accueil de loisirs au sein du groupe scolaire Morel de Vindé, ce qui oblige le transfert des élèves vers d'autres sites. De plus, il est difficile de

répondre à toutes les demandes. Aussi, il a été décidé de créer un nouvel accueil de loisirs sans hébergement dans ce secteur. Ce programme de construction d'un nouveau centre doit permettre l'accueil de 70 enfants et du personnel d'encadrement.

Après analyse du site, il a été décidé d'implanter ce bâtiment dans la cour de l'école élémentaire, à proximité du gymnase, et de mutualiser certains équipements. La définition du programme ayant été réalisée, un marché à procédure adaptée a été lancé, afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui va accompagner la ville pour la réalisation de ce projet.

L'objectif étant d'ouvrir cette nouvelle structure au début de l'année 2019, les études ont été lancées en juillet 2017, et selon le planning prévisionnel le dépôt de permis aura lieu en décembre 2017. Une aide financière sera sollicitée auprès de la caisse d'allocations familiales des Yvelines pour cette opération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à déposer ce dossier de permis de construire qui sera instruit par le service urbanisme, à solliciter une aide financière de la caisse d'allocations familiales des Yvelines.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

J'avais demandé en commission le coût estimé des travaux.

Monsieur TEYSSIER

Nous avons dit 450 000 € hors-taxes.

Monsieur BARATON

(Micro éteint inaudible)

Monsieur TEYSSIER

Il n'y a pas tant que cela, c'est autour de 40 000 €.

Monsieur BARATON

(Micro éteint inaudible)

Monsieur TEYSSIER

Non, il n'y a pas de mobilier de prévu pour l'instant. Pas dans ce poste-là, nous sommes sur une construction, la dépose d'un permis de construire, et la demande d'une subvention.

Monsieur BARATON

Si je pose la question c'est que dans une construction vous avez donc la maîtrise d'œuvre, plusieurs lots. Il y a un lot construction et un lot pour tout ce qui est mobilier et aménagement.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, votre question est de savoir si l'on est dans le cadre des MAPA ou pas. La réponse est très simple : si l'on est dans le cadre des MAPA, on fait un MAPA, si tel n'est pas le cas, on ne le fait pas. Mais je vous signale que ce n'est pas ce qui est demandé ici.

Monsieur TEYSSIER

Pour l'instant, une partie de l'APS nous a été présentée, et il nous sera définitivement présenté le 9 novembre. Tant que nous n'avons pas une idée de l'APS, nous avons actuellement une estimation du coût, mais nous ne pouvons pas aller plus loin. En fonction du coût, nous verrons si nous sommes dans le cadre d'un MAPA ou d'un appel d'offres.

Monsieur le Maire

Il est évident que sur ce genre de choses, nous sommes toujours très méticuleux et très précis. C'est la réglementation des marchés publics qui nous intéresse, Monsieur Baraton, nous essayons de la respecter avec une extrême rigueur.

Monsieur BARATON

Une dernière chose concernant les travaux : ils seront réalisés en milieu occupé, est-ce que cela complique la tâche de la réalisation de l'équipement ?

Monsieur TEYSSIER

Tout simplement, pourquoi le planning des travaux a-t-il été décalé ? Nous aurions pu essayer de faire des travaux pour que cela se termine pour que l'on puisse démarrer directement au 1^{er} septembre. Si l'ensemble est décalé c'est parce qu'il va y avoir des travaux de nuisance importante qui aura lieu aux mois de juillet et août, de façon à ce que, puisque nous serons en milieu occupé, il n'y ait pas de problème par rapport au scolaire. C'est l'une des raisons pour laquelle c'est décalé dans le temps par rapport à une rentrée scolaire.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le PLU,

Considérant la nécessité de créer un nouvel accueil de loisirs dans le groupe scolaire Morel de Vindé,

Considérant que ce futur établissement a pour but l'accueil d'enfants des classes d'élémentaires (70 au maximum) pour des activités manuelles, d'expressions ou ludiques.

Considérant que ce projet a déjà été validé dans le cadre de la demande de subvention : Contrat Départemental 2016 2019.

Considérant qu'un programme fonctionnel a été défini,

Considérant que sur la base de ce programme, une consultation a été lancée pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour concevoir ce projet et assurer le suivi du chantier,

Considérant que le MAPA 2017 07 a été attribué à l'équipe SCHEMA ARCHITECTES,

Considérant que le permis de construire va être déposé en décembre 2017,

Considérant que ce permis de construire sera instruit par le service Urbanisme,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 4 octobre 2017,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de permis de construire pour la création d'un accueil de loisirs dans la cour du groupe scolaire Morel de Vindé,

- à solliciter une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Il y a une nouveauté : dans ce document figurent également les décisions de marchés publics. Nous avons pensé que puisque les travaux retenaient l'intérêt, qu'il n'était pas inutile de lister tous les marchés publics. Nous n'allons pas les lire parce qu'il y en a énormément, mais on peut bien entendu s'y reporter.

Madame VELOU

Décision municipale n° 2017.15 du 2 juin 2017 ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE –REGLEMENT DU SINISTRE DU 13/11/2016 – CHOC DE VEHICULE – 3 BARRIERES ENDOMMAGEES AVENUES LR DUCHESNE/DRIONNE

Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 1 970,28 € représentant le règlement de l'indemnité due au titre du sinistre du 13 novembre 2016, après obtention du recours.

Décision municipale n° 2017.16 du 2 juin 2017 ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE –REGLEMENT DU SINISTRE DU 14/13/2017 – CHOC DE VEHICULE – 4 BARRIERES ENDOMMAGEES AVENUE LR DUCHESNE

Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 1 711,20 € représentant le règlement de l'indemnité due au titre du sinistre du 14 mars 2017, après obtention du recours.

Décision municipale n° 2017.17 du 2 juin 2017 ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES CONTENTIEUX MARCHES PUBLICS

Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 8 000,00 € correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans ce contentieux, selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique

Décision municipale n° 2017.18 du 6 juin 2017 CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE NEUF DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET CONFISERIES – PISCINE CORNEILLE, COSEC ET TENNIS DU PARC OMNISPORTS LR DUCHESNE

Il est décidé de conclure avec la société PROXIMATIC un contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de six distributeurs automatiques à la piscine Corneille, et de trois distributeurs automatiques au parc omnisports. Ce contrat a pris effet à compter du 15 juin 2017, pour une durée d'un an renouvelable, par tacite reconduction deux fois. La redevance est fixée à 20 % du chiffre d'affaires TTC réalisé par les distributeurs, elle est perçue trimestriellement

Décision municipale n° 2017.19 du 7 juin 2017 REGIE DE RECETTES SELF MUNICIPAL – OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur titulaire, dans le cadre de la régie de recettes pour la perception des participations financières des personnes déjeunant au self de l'hôtel de ville.

Décision municipale n° 2017.20 du 20 juillet 2017 ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES CONTENTIEUX D'URBANISME

Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 1 932 € correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans ce contentieux, selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique.

Décision municipale n° 2017.21 du 26 juillet 2017 ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REMBOURSEMENT D'HONORAIRES - ANNULATION D'UNE DECISION DE REFUS DE DEROGATION SCOLAIRE

Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 2 000 € correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans ce contentieux, selon le barème appliqué dans notre contrat protection juridique.

Décision municipale n° 2017.22 du 5 septembre 2017 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UN CANTONNEMENT DE CHANTIER AU 29 AVENUE GUSTAVE MESUREUR

Il est décidé de signer avec la société LNB une convention l'autorisant à occuper temporairement une partie du parc de stationnement municipal situé 29 avenue Gustave Mesureur, constituant un cantonnement de chantier en vue de la réalisation du programme de construction d'un immeuble de logements. Cette convention prend effet à compter du 18 septembre 2017 pour une durée de 18 mois, et pourra faire l'objet d'une prorogation de six mois par tacite reconduction, en fonction de l'état d'avancement du programme immobilier. La société LNB devra verser mensuellement une redevance d'occupation du domaine public pour 97,5 m², soit 1 228,50 €.

Décision municipale n° 2017.24 du 5 septembre 2017 ACCEPTATION DE FRAIS IRREPETIBLES – CONTENTIEUX D'URBANISME

Il est décidé d'accepter le chèque délivré par la CARPA d'un montant de 750 € correspondant aux frais irrépétibles mis à la charge de Monsieur et Madame Bègue par le tribunal administratif de Versailles, dans son ordonnance du 1^{er} décembre 2016.

Décision municipale n° 2017.25 du 6 septembre 2017 REGIE DE RECETTES SELF MUNICIPAL – MODE DE PAIEMENT POUR LE RECOUVREMENT DES RECETTES;

Les recettes de la régie instituée par la perception des participations financières des personnes déjeunant au self de l'hôtel de ville seront recouvrées en chèques ou numéraires.

Décision municipale n° 2017.26 du 13 septembre 2017 ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 06/12/2011 – PROTOCOLE D'ACORD TRANSACTIONNEL

Il est décidé la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel convenant du versement par les sociétés SEVESC, SRBG et SMA SA d'une somme de 6 321,89 € au profit de la commune de La Celle-Saint-Cloud, dans le cadre du règlement du sinistre du 6 décembre 2011.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques.

La partie délibérations, décisions du conseil est terminée. Quelques points d'information sur VGP Nord.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

Madame THEARD

En matière de développement économique, suite à la première soirée entrepreneurs bien réussie l'année dernière sur le bassin Versailles Grand parc Nord, les six communes de La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Bougival, Bailly, Noisy et Rocquencourt, puisqu'il y avait eu 450 entreprises lors de cette première édition.

La deuxième édition est donc prévue le 28 novembre, ici à La Celle-Saint-Cloud, dans le théâtre. Les invitations sont d'ailleurs parties il y a environ une heure à toutes les entreprises de toutes tailles sur nos six communes, ainsi que les porteurs de projets et les commerçants. Un événement à ne pas manquer.

Monsieur le Maire

Merci Agnès. Peut-être un mot sur les transports, Jacques ?

Monsieur FRANQUET

Pierre a bien indiqué l'élément important dans le cadre de l'amélioration des transports collectifs. Si l'on veut recadrer un peu cela dans le besoin global qui s'accroît d'année en année, en moyenne de 2 à 3 %, la demande en transport collectif s'accroît de cet ordre de grandeur là. Si l'on remonte à 10 ou 20 ans, on voit que le nombre de personnes qui ont besoin de se faire transporter par le bus et le train augmente régulièrement ainsi. Il y a eu des sauts, par exemple avec la carte Navigo lorsqu'elle est devenue multizones, cela a également fait une augmentation.

Pour donner un ordre de grandeur, 5 000 personnes, tous les matins, se rendent dans l'une de nos deux gares, celle de La Celle Saint-Cloud et celle dite de Bougival qui est chez nous, majoritairement en empruntant les transports en commun, puisque le nombre de places de parking est largement inférieur à ce chiffre-là. L'offre de trains s'est améliorée fin 2015, nous sommes passés d'une centaine de trains environ qui s'arrêtaient, en venant des deux sens, à la gare par jour de semaine, à 152 exactement aujourd'hui. Ce qui fait une fréquence de trains de 10 minutes en heures de pointe, un quart d'heure en heures creuses, au lieu d'auparavant un quart d'heure et 30 minutes respectivement.

Il a donc fallu travailler l'offre de bus pour qu'elle s'adapte à cette augmentation de l'offre de trains. C'est ce que nous avons fait, cela a demandé quelque temps mais c'est en train de se concrétiser pour la 27. Nous avons construit la « 30 » ensemble avec un groupe de travail en 2014, pour s'adapter à cette offre. Elle est relativement bien dimensionnée à la desserte de Beauregard, nous

avons 86 rotations par jour. La « 27 » était restée jusqu'en 2014 à 58 rotations par jour, en plus elle va jusqu'au RER de Rueil et elle revient, c'est donc un parcours assez long. Elle est passée à 68 en 2014, et elle passera normalement début novembre à 106. Nous sommes effectivement quasiment dans le cadre d'un doublement. Par ailleurs, l'amplitude qui était de 6 heures à 21 heures va passer à 22 heures, ce qui est très demandé et qui va répondre à un certain nombre de besoins.

Nous continuons à travailler dans le cadre de Versailles Grand Parc, qui a la compétence transport, en particulier pour les « 28 » et « 29 », la « H » qui a également une grosse desserte en direction de Versailles. Versailles Grand Parc travaille à revoir l'ensemble de sa desserte Phebus, de l'ensemble de Versailles et des environs, nous allons donc peut-être encore connaître des évolutions.

À noter également que la « 17 » va être prolongée jusqu'à Parly II, partant du RER de Chatou et qui ira au printemps jusqu'à Parly II. Vous voyez donc qu'un certain nombre d'évolutions sont rendues nécessaires par l'augmentation de l'offre, essentiellement du transport ferré. Vous savez que le RER A va bientôt faire l'objet d'une refonte de son offre, ce qui concernera aussi Rueil et Chatou.

Monsieur le Maire

Merci Jacques.

Madame DELAIGUE

Merci beaucoup pour ces précisions. J'avais une question concernant la ligne « L », parce que je suis utilisatrice irrégulière, néanmoins, je me trouve encore confrontée à des suppressions de trains. Je sais qu'il y a un collectif de maires qui travaille sur le sujet, mais c'est toujours un problème. Est-ce que vous pouvez me faire un point ?

Monsieur FRANQUET

L'offre a effectivement augmenté sensiblement en décembre 2015. Néanmoins, nous sommes toujours avec nos rails et nos aiguillages anciens qui s'améliorent petit à petit. Les travaux ont doublé ou triplé en volume depuis 2014, nous sommes encore dans des phases de travaux denses, vous savez qu'il y a des week-ends et des soirées sans train. Cela va continuer encore quelques années, malheureusement pour nous, mais le résultat sera la rénovation de toute l'infrastructure qui avait été laissée à elle-même pendant des dizaines d'années sur le secteur de Saint-Lazare.

Tout cela est encore en cours, nous avons encore les vieilles rames Z 6400 qui ont une quarantaine d'années. En revanche, il y a de gros progrès en gestation qui vont bientôt donner leurs effets dans un an environ. La rénovation du tablier du viaduc de Marly est un très gros chantier en cours de 70 ou 80 millions d'euros. L'été prochain, nous verrons le nouveau ripage à la place de l'ancien qui sera démonté ensuite. Et à partir de septembre 2018 il y aura la possibilité, puisque ce nouveau tablier supportera de nouveaux trains franciliens, d'accueillir ces derniers. J'ai navigué la nuit dernière dans un train d'essai sur la voie, c'est effectivement le jour et la nuit par rapport à nos Z 6400. Contrairement à ceux-ci, lorsque j'ai tiré la sonnette d'alarme, il a été possible de redémarrer assez rapidement derrière après le constat qui a été fait ; il y a évidemment 40 années d'écart entre les deux trains. Ces trains de nouvelle génération étant neufs, il y aura certainement moins de pannes et moins de facteurs de suppressions de trains, ou de retards importants que nous avons encore connus ce matin.

Cette ligne est donc encore en cours de convalescence, mais dans un an je pense que l'on aura vraiment quelque chose d'opérationnel.

Monsieur le Maire

Avec la rénovation de la passerelle, l'accessibilité sera en quelle année ?

Monsieur FRANQUET

Le début du chantier de l'accessibilité de la gare aura lieu en 2019, et nous ne désespérons pas d'ailleurs d'accélérer un peu les choses.

Monsieur BARATON

En l'espace de six ou sept ans, les effectifs des adhérents de la MJC sont passés pratiquement de 900 à 500. Est-ce qu'une étude a été faite pour comprendre cette désaffection ? Parce que cela devient structurel, c'est tout de même dommage qu'une structure aussi importante soit un peu délaissée par la population.

Madame NAPOLY

Je pense que les chiffres ne sont pas tout à fait exacts, je dirais plutôt 800 à 600. Ceci étant, effectivement il y a une grosse baisse du nombre d'adhérents à la MJC, plutôt inférieure à celle qui est observée dans les communes avoisinantes. Elle est très largement liée à des habitudes de pratiques qui ont beaucoup changé, notamment pour les enfants suite au développement des TAP. L'impact de ces derniers sur les activités en dehors de l'école est très marqué dans ce type de structure, également dans certaines associations sportives, et moins dans les branches musique du Carré des Arts. Il s'agit d'enseignement musical en cursus, très spécifique, ce qui est bien compris des parents, et il n'y a pas de diminution de la demande. De même, la MJC n'a aucune baisse de demandes sur ses activités musicales.

En revanche, il y avait par exemple à la MJC une centaine d'adhérents enfants, ils avaient monté trois parcours autour de la découverte de trois disciplines artistiques pour les petits entre quatre et cinq ans. Aujourd'hui, tous ces parcours sont fermés, il n'y a plus de demandes bien qu'ils soient proposés, parce que pour les parents cela passe aujourd'hui par les TAP.

Peut-être que la fin des TAP ramènera du monde. Il y a à la fois cette vision-là, plus des problèmes d'organisation. Nous le voyons également, par exemple, sur les spectacles du mercredi après-midi proposés par la ville. Nous avons maintenant très peu de spectateurs individuels, c'est-à-dire que nous continuons à avoir une demande des centres de loisirs, mais le nombre de personnes qui viennent avec leurs enfants ou petits-enfants a très nettement diminué depuis cette organisation des rythmes scolaires.

Après, chez les adultes c'est plus ou moins volatile. À un moment il y a la grande passion pour la zumba, on ouvre six cours à 50 élèves par cours, ce qui fait effectivement grimper les effectifs.

Le bon côté, à la MJC, c'est que tout le côté où il n'y a pas d'adhérents est en très forte progression. C'est-à-dire que le nombre de spectateurs à la MJC est en forte progression. De même, le nombre de participants à des propositions de stages à la MJC. Cela fonctionne, la MJC s'adapte, elle fait comme tout le monde, au rythme de vie des personnes dont on espère qu'elles puissent développer des pratiques culturelles. Ces stages sur une journée le samedi, en famille ou en individuel, rencontrent du succès. C'est donc sur ce type de travail qu'ils s'orientent de plus en plus aujourd'hui, et nous verrons l'année prochaine ce qu'il en sera si le système de rythmes scolaires se modifie.

Monsieur le Maire

Merci Florence pour cette explication très précise.

Madame DELAIGUE

J'ai plusieurs questions et informations qui ne devraient pas être très longues.

Pour le cas où vous ne l'auriez pas vu, notre association encore intercommunale « Bougival – La Celle Saint-Cloud- Louveciennes », organise une conférence sur l'immigration qui aura lieu ce jeudi à 20h30, salle Bouzemont.

La marche du Téléthon aura lieu le 3 décembre cette année, c'est-à-dire que cela ne colle pas tout à fait avec le week-end du Téléthon qui est celui d'après. Il y aura toujours un départ sur le parvis de La Celle-Saint-Cloud, organisé par l'association « Tonus ».

J'ai noté que le maire de Versailles se battait pour sa ligne « 18 » pour avoir deux arrêts à Chantiers et à Satory. Je me suis donc demandé si nous étions partie prenante sur cette ligne « 18 », et comment est-ce que l'on s'insère ou pas dans une démarche concernant cette ligne.

Enfin, une dernière question : sur le site de la mairie, j'ai noté qu'il manquait un compte rendu, un in extenso, et qu'il serait bon d'actualiser la tribune libre qui est encore à septembre alors que nous sommes quasiment en novembre, il faudrait au moins mettre octobre.

Monsieur le Maire

D'accord, nous allons regarder. Pour la ligne « 18 », nous nous en occupons.

Monsieur FRANQUET

La ligne »18 « dont nous parlons est une partie de la ligne « 18 » qui était définie à l'origine dans le projet, et c'est la partie qui ne nous intéresse pas tellement directement. C'est celle qui part d'Orly pour aller à Versailles et Saint-Quentin. Le sujet est de la maintenir ou de l'avancer sur 2024 pour être cohérent avec les Jeux, c'est l'essentiel du sujet. Le reste de la ligne « 18 » est du pointillé, c'est-à-dire au-delà de 2030 et n'est pas du tout financé.

Une intervenante

(Micro éteint inaudible)

Monsieur FRANQUET

C'est déprogrammé, disons-le clairement.

Monsieur le Maire

Il faut dire que nous nous battons avec François de Mazières pour que cela soit justement réalisé et reprogrammé.

Monsieur FRANQUET

Oui, mais sur la partie en trait plein, c'est-à-dire la partie Orly-Versailles, il est sûr que nous nous battons clairement dans le cadre de VGP en particulier, pour que cela se fasse dans les temps nécessaires. En revanche, sur les plans, on voit toujours un pointillé qui se prolonge de Versailles-Chantiers jusqu'à Nanterre, et qui passe en dessous de chez nous, et c'est de cette partie-là dont je parle. Celle-ci est totalement hors programme.

En revanche, ce dont on parle de plus en plus, c'est de la « 15 » qui va passer à Saint-Cloud, ce qui nous intéresse également. Il y a la « 18 » jusqu'à Versailles, nous sommes d'accord, et nous pouvons rallier Versailles avec la « H », par exemple, assez facilement, pour ensuite utiliser la « 18 » pour descendre vers le sud. Mais il va y avoir une gare à Saint-Cloud qui sera tout à fait à côté de la gare actuelle de la ligne « L », ce qui nous permettra d'accéder au métro du Grand Paris, la ligne « 15 » qui fait vraiment une boucle Nord-Sud, et qui sera très utile pour nous dans le futur.

Monsieur le Maire

Elle ira sur Roissy des deux côtés ?

Monsieur FRANQUET

Oui.

Monsieur le Maire

Merci Jacques.

Madame DELAIGUE

En ce qui concerne les conseils de quartier, n'avait-il pas été prévu de faire un bilan de leur action ?

Je rappelle également que j'avais demandé la possibilité de mettre les comptes-rendus des conseils de quartier sur le site de la ville, afin d'informer tous les habitants de nos quartiers respectifs. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci Marie-Pierre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame VIAL

Je voulais revenir deux minutes sur les logements. Nous avons bien compris, d'après ce que nous a dit Madame Augère, qu'il y avait effectivement une grande demande de logements, davantage que l'on peut en satisfaire. Je me posais donc la question de savoir pourquoi il y a des logements vacants qui appartiennent à la ville, qui sont vacants déjà depuis un certain temps et qui ne sont pas attribués. Il y a peut-être des travaux de rénovation à faire dans ces logements, et apparemment la rénovation n'est pas ce qu'il y a de plus prioritaire dans les investissements. Mais cela fait tout de même un manque à gagner, d'une part, pour la ville puisque les loyers ne sont pas encaissés, et cela permettrait de loger certains Cellois.

Madame AUGERE

En ce qui concerne le logement communal, les quelques logements inoccupés le sont car nous sommes en changement de locataires. À chaque changement de locataire, il y a effectivement des travaux de remise en état, qui ne sont pas forcément des gros travaux, et qui prennent du temps ; il y en a assez peu.

Monsieur DASSE

J'aimerais revenir quelques instants sur la Villa Viardot. Lors du dernier conseil, il nous avait été dit, je cite le compte rendu : « Il y a maintenant pour nous une nécessité absolue de parvenir à une solution, ou pas, de financement participatif à l'automne. À cette date, si ce type de financement n'est pas obtenu », toujours au sujet de la Villa Viardot, « nous envisagerons une cession du domaine ». L'article du Point, que vous avez sans doute vu, laisse entendre que ce serait plutôt une perspective de bail emphytéotique, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, pour un euro symbolique attribué à la ville de Bougival.

Est-ce que c'est une hypothèse qui se confirme, ou non ? Et si elle devait se confirmer, est-ce que du point de vue financier ce ne serait pas une mauvaise opération ? Parce que la Villa Viardot a bien sûr une valeur, et si nous la vendions cela permettrait tout de même de recueillir quelques centaines de milliers d'euros, et peut-être même de les investir pour le Pavillon du Butard qui est, lui, sur notre commune.

Monsieur le Maire

On creuse un trou pour reboucher l'autre. Merci.

Monsieur DASSE

Nous avons évoqué, toujours dans le précédent conseil municipal, l'éventuelle mise en œuvre d'un conseil des seniors, nous avons évoqué les différents intérêts que cela pouvait représenter. Je voulais simplement savoir si ce sujet pouvait être étudié, ou pas, que ce soit par la commission compétente ou par un groupe de travail.

Enfin, dernier point. Cette fois-ci, Monsieur le maire, je m'adresse à vous en tant que vice-président de VGP. J'ai reçu un message assez surprenant, et je ne suis peut-être pas le seul à l'avoir reçu, au sujet du compostage, il y a quelques jours, signé d'un monsieur qui se présente comme chargé de mission compostage à VGP. Il invite les personnes qui ont demandé un composteur à Versailles Grand Parc, dont je suis, à participer à une réunion avec un maître en compostage.

Si j'évoque ce point-là, ce n'est pas pour parler de compostage, c'est peut-être pour souligner le fait qu'en cette période où l'on cherche à rationaliser la dépense publique, à faire des choix sur des choses essentielles, est-il indispensable que Versailles Grand Parc emploie un chargé de mission compostage ?

Monsieur le Maire

Nous allons répondre dans l'ordre inverse. Jean-Christian, sur le chargé de mission compostage.

Monsieur SCHNELL

Il y a effectivement une politique de promotion du compostage, à la fois dans les pavillons et dans le collectif de VGP, et pour que le compostage marche il faut avoir un composteur, et il faut que l'on ait expliqué un peu comment cela fonctionne. Il n'y en a pas eu cette année sur La Celle-Saint-Cloud, mais traditionnellement les autres années il y avait deux réunions en général, avec une quarantaine de personnes de La Celle Saint-Cloud qui venait. C'est effectivement un maître ès composteur qui vient, c'est le titre, pour expliquer comment cela fonctionne, et les gens repartaient avec un composteur à la fin de la réunion. C'était la période de montée en puissance, cette année, il n'y a pas eu de réunion à La Celle Saint-Cloud parce que c'est moins nécessaire. Je ne savais pas qu'ils démarchaient les gens, c'est une nouveauté. Je pense qu'il n'est pas chargé de mission à 100 % de son temps en compostage.

Monsieur le Maire

Sur les seniors : ce n'est jamais une bonne chose de couper en tranches les gens, Monsieur Dasse, de faire des catégories. Nous n'y sommes pas tellement favorables, surtout qu'il y a tout de même beaucoup de structures de concertation et qu'il faut les faire vivre. Il y a les conseils de quartier, nous allons mettre en place notamment des commissions à la Renaissance, dans les structures, auprès de l'espace André Joly, il y a le CCAS. Nous pourrions faire la liste de tout ce qui existe, il y en a beaucoup. Il est donc beaucoup plus utile de faire bien vivre ce qui existe plutôt que de créer des choses qui sont un peu un effet de mode. De toute façon nous y réfléchissons, nous verrons si besoin est, c'est une question que nous verrons à l'avenir.

Sur Viardot, Florence.

Madame NAPOLY

Effectivement, depuis le dernier conseil, nous avons tout de même beaucoup travaillé avec la ville de Bougival sur la fiabilité de leurs espoirs de pouvoir parvenir à restaurer le domaine des Frênes, sur la base d'un principe de financement participatif. Nous avons également reçu avec eux le délégué départemental de la Fondation du patrimoine, qui croit fermement à la possibilité de

parvenir à une rénovation, notamment, de la Villa Viardot, par le biais d'un lancement de souscription par la Fondation du patrimoine, et surtout par le biais d'un appel aux grands mécènes qui investissent sur des projets soutenus par la Fondation du patrimoine.

La fondation du patrimoine suggère de diviser les travaux de restauration de la Villa Viardot en tranches, de façon à avoir des tranches accessibles par les fonds appelés. Elle estime effectivement que ces fonds ne seront pas couverts par l'appel aux particuliers. Certes, ils sont susceptibles d'être intéressés, comme en témoigne d'ailleurs le financement participatif réalisé sur la Maison de Bizet par un autre biais. Mais elle croit surtout aux véritables chances d'un travail sur la Villa Viardot auprès de quelques grands mécènes qui travaillent avec eux, et qui ont une implantation sur Bougival. Notamment Total, la Banque de France, et éventuellement Mercedes. Ils ont un certain nombre de sociétés dont ils pensent qu'ils peuvent mobiliser les fonds.

Devant cet espoir, qui rejoint tout de même les objectifs de la ville pour Viardot, nous travaillons actuellement avec Bougival à la rédaction d'un bail emphytéotique qui leur permette d'être titrés pour lancer cette campagne. Pourquoi Bougival ? Parce qu'effectivement c'est plus facile de faire croire à un projet mené par la ville sur laquelle est situé le bien, et d'autre part parce que, quoi qu'on en dise, Bougival est une ville plus connue sur le plan culturel, en tout cas évoque plus sur le plan culturel que La Celle-Saint-Cloud.

Par ailleurs, vous parlez d'un bail emphytéotique moyennant un euro symbolique, ce n'est pas le cas. C'est un bail emphytéotique moyennant la rénovation de la Villa Viardot, c'est donc moyennant le montant investi dans cette rénovation. Si ce bail nous permet de parvenir aux objectifs que la ville a toujours eus, depuis ces quinze années que vous soulignez dans votre tribune, qui sont de trouver un partenaire qui permette la restauration de la Villa Viardot, le maintien de son accessibilité au public, et le développement d'une action culturelle sur le site, nous en serons très heureux.

Bien évidemment, nous vous présenterons ce projet de bail lorsqu'il sera établi avec la ville de Bougival. Vous verrez que nous travaillons avec eux d'un commun accord (c'est le moment de travailler en partenariat, nous parlions de partenariat entre communes), et qu'il y aura un certain nombre de clauses qui permettront de garantir les intérêts de la ville de La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Très bien. Merci Florence.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de terminer cette séance. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est close.

*